



**DELIBERATION N° 21/093 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PRENANT ACTE DU RAPPORT DE PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC DU  
SCHÉMA DIRECTEUR DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

**CHÌ PIGLIA ATTU DI U RAPORTU DI PRISENTAZIONE DI U DIAGNOSTICU DI U  
SCHEMA DIRETTORE DI A ZITELLINA E DI A FAMIGLIA**

**SEANCE DU 30 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, l'Assemblée de Corse, convoquée le 15 avril 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Louis POZZO DI BORGIO, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI,

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Véronique ARRIGHI à M. Romain COLONNA  
M. François BENEDETTI à M. Pierre-José FILIPPETTI  
Mme Mattea CASALTA à M. Joseph PUCCI  
M. François-Xavier CECCOLI à M. Pierre GHIONGA  
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à Mme Catherine RIERA  
Mme Isabelle FELICIAGGI à Mme Valérie BOZZI  
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI  
M. Michel GIRASCHI à Mme Pascale SIMONI  
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Santa DUVAL  
M. Xavier LACOMBE à Mme Christelle COMBETTE  
M. Paul LEONETTI à M. Pierre-José FILIPPETTI  
M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Marcel CESARI  
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Santa DUVAL  
M. Paul MINICONI à Mme Anne TOMASI  
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

M. François ORLANDI à M. Jean-Charles ORSUCCI  
Mme Marie-Hélène PADOVANI à Mme Catherine RIERA  
Mme Chantal PEDINIELLI à M. Jean-Louis DELPOUX  
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI  
M. Antoine POLI à M. Jean-Charles ORSUCCI  
M. Pierre POLI à Mme Anne TOMASI  
Mme Juliette PONZEVERA à M. Romain COLONNA  
Mme Rosa PROSPERI à M. Petr'Antone TOMASI  
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Christelle COMBETTE  
Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Guy ARMANET  
M. Jean-Guy TALAMONI à M. Petr'Antone TOMASI

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** le Code de la santé publique,
- VU** le Code de l'action sociale et des familles,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 28,
- VU** la délibération n° 18/281 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2018 prenant acte du Prughjettu d'azzione sociale 2018-2021 constitutif de la feuille de route relative aux compétences de la Collectivité de Corse en matière d'affaires sociales pour la période 2018-2021,
- VU** la délibération n° 20/096 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juillet 2020 portant prorogation du cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse prévu par la délibération n° 20/065 AC du 24 avril 2020,
- VU** la délibération n° 20/101 CP de la Commission Permanente du 29 juillet 2020 prenant acte du rapport de présentation de la démarche d'élaboration des schémas directeurs dans les domaines de l'enfance et de la famille, ainsi que l'accompagnement de la perte d'autonomie et du handicap,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**VU** l'avis n° 2021-027 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 27 avril 2021,

**SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

À l'unanimité,

**Ont voté POUR (63) : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin, MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr' Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

#### **ARTICLE PREMIER :**

**PREND ACTE** du rapport de présentation du diagnostic du schéma directeur de l'enfance et de la famille.

#### **ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 30 avril 2021

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 29 ET 30 AVRIL 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**PRESENTAZIONE DI U DIAGNOSTICU DI U SCHEMA**  
**DIRETTORE DI A ZITELLINA E DI A FAMIGLIA**

**PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC DU SCHÉMA**  
**DIRECTEUR DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'Assemblée de Corse a, par délibération en date du 29 juillet 2020, validé le lancement des travaux d'élaboration de deux schémas directeurs sectoriels, le premier relatif à l'enfance et à la famille, le second relatif à l'accompagnement de la perte d'autonomie et du handicap pour la période 2021-2026.

Prévus par le code de l'action sociale et des familles, « les schémas d'organisation sociale et médico-sociale doivent être établis par les Départements (pour la Corse, la Collectivité de Corse) afin de planifier pour une période maximum de cinq années les orientations et les perspectives en la matière ».

Ce schéma directeur est un document essentiel pour nos politiques publiques et prend une dimension particulière dans le contexte de crise actuelle.

Il a vocation à :

- Apprécier la situation socio-économique et démographique du territoire et les besoins sociaux et médico sociaux de la population ;
- Identifier les caractéristiques et compositions familiales en Corse ;
- Faire le bilan des actions du précédent schéma et de l'offre existante ;
- Poser les contours d'une politique publique en faveur de l'enfance et de la famille cohérente et efficiente pour l'ensemble du territoire ;
- Travailler les articulations de la politique en faveur de l'enfance et de la famille avec les autres dispositifs qui y sont étroitement liés (santé, parentalité, éducation, sport, culture et loisirs, handicap...)
- Donner corps au rôle de chef de file de la collectivité sur la prévention, la protection de l'enfance et le soutien à la parentalité, en s'appuyant sur une démarche résolument participative.

Le présent rapport a pour objet la présentation d'un point d'étape concernant l'avancement des travaux du schéma relatif à l'enfance et à la famille et la présentation du diagnostic préalable.

En effet, la première phase d'élaboration, relative à la réalisation d'un état des lieux, à l'évaluation des actions proposées dans le cadre des précédents schémas, ainsi qu'aux orientations stratégiques déterminées suite à ces travaux, est aujourd'hui finalisée.

Concernant la construction de cet état des lieux, la Collectivité de Corse a souhaité mobiliser l'ensemble des acteurs à cette démarche, à savoir les agents de la Collectivité intervenant dans ce domaine, les partenaires, mais également les usagers.

Ainsi, un premier livrable a été présenté lors du comité de pilotage en date du 30 mars 2021, à l'occasion de l'installation de l'Observatoire corse de la protection de l'enfance, dont l'objectif était de :

- Présenter les principaux constats issus de l'état des lieux ;
- Présenter les orientations et objectifs stratégiques pressentis pour le futur schéma ;
- Echanger sur les éléments du diagnostic et sur la déclinaison des orientations du futur schéma.

Le format retenu pour la composition de ce comité de pilotage a permis une représentation de l'ensemble des acteurs des politiques de l'enfance et de la famille, tant institutionnels qu'associatifs.

Ce diagnostic est aujourd'hui présenté dans ses conclusions devant l'Assemblée de Corse.

## **LE CONTEXTE TERRITORIAL**

### **Analyse de population et étude des besoins :**

L'étude de la population permet de relever un territoire dynamique sur le plan démographique comparé à la moyenne nationale. En effet, la croissance démographique de la Corse est de 1,2 % par an, soit une hausse trois fois supérieure à celle de la France métropolitaine (0,4 % par an sur la même période). D'après l'INSEE, la Corse est le territoire ayant connu la croissance démographique la plus importante sur dix ans.

Toutefois, cette croissance est principalement tirée par le solde migratoire dû à l'attractivité du territoire. L'île a en effet un solde naturel négatif entre 2012 et 2017 lié au vieillissement de sa population et à son faible taux de natalité.

Ce dynamisme général cache des disparités territoriales entre Cismonte et Pumonte. Ainsi, il est à noter une hausse en Pumonte deux fois supérieure à celle du Cismonte, des disparités entre littoral et zones de montagne, et entre zones urbaines et rurales (les pôles urbains d'Aiacciu et de Bastia concentrent 58% de la croissance de la population d'après l'INSEE).

Concernant les indicateurs de natalité et de fécondité, ils sont plus faibles que la moyenne nationale, le taux de fécondité est parmi les plus bas de France expliquant ainsi le solde naturel négatif.

Le taux d'interruption volontaire de grossesse (IVG) en Corse est parmi les trois plus élevés de France (19,4 IVG pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans contre 15,6 en moyenne nationale en 2019).

La part de population jeune est également faible, mais elle connaît une hausse plus forte que la moyenne nationale, confirmant ainsi l'analyse selon laquelle les migrations résidentielles de jeunes actifs contribuent à la présence de jeunes enfants en Corse.

Enfin, il est constaté une surreprésentation des familles monoparentales par rapport à la moyenne française, plus marquée encore sur le Cismonte (près d'une famille sur 5 en Cismonte est une famille monoparentale). A contrario, la proportion de familles nombreuses (3 enfants et plus) est nettement inférieure à la moyenne nationale.

### **Les caractéristiques socio-économiques du territoire :**

Le taux de pauvreté est supérieur de 4 points à la moyenne nationale. En effet, 19 % de la population insulaire vit sous le seuil de pauvreté contre 15 % au niveau national.

Les indicateurs socio-économiques montrent également une précarité plus forte en Cismonte.

Toutefois, le taux de couverture du Revenu de Solidarité Active (RSA) est inférieur à la moyenne française, ce phénomène pouvant s'expliquer par la structure des familles (moins de familles nombreuses). Est également envisageable une possible « sous déclaration » des situations de précarité qui peut cacher une tendance au non-recours à l'aide sociale, et donc une nécessité d'aller vers les populations éloignées de l'offre.

Le taux de chômage est quant à lui plus bas que la moyenne nationale au sens du recensement (personnes se déclarant comme chômeurs), mais plus haut que la moyenne nationale dans les chiffres de chômeurs au sens du Bureau International du Travail. La part de population non diplômée est également plus forte que la moyenne nationale.

Enfin, on constate une part plus faible de propriétaires de résidences principales par rapport aux départements de comparaison qui peut s'expliquer par la part importante de résidences secondaires en Corse (plus d'un tiers du parc contre un dixième au niveau national) ainsi qu'un taux élevé de logements suroccupés.

Ces constats impliquent une analyse plus fine des facteurs de vulnérabilité au niveau des sous-territoires

### **Analyse de vulnérabilité sociale :**

Afin d'appréhender la vulnérabilité et le niveau de besoin sur l'ensemble du territoire corse, il a été construit un indice infra-territorial de vulnérabilité en protection de l'enfance à partir d'une série d'indicateurs qui traduisent des facteurs de risque pour l'enfance et la famille :

- part des personnes des 0-20 ans dans la population totale
- part des familles nombreuses
- part des familles monoparentales
- taux de chômage au sens du recensement
- nombre de personnes de 15 ans ou plus n'ayant pas de diplôme ou uniquement le brevet des collèges
- familles dont 50 % des revenus ou plus sont constitués de minima sociaux
- nombre d'allocataires du RSA
- part des logements surpeuplés dans l'ensemble des résidences principales.

L'étude de cet indice confirme la surexposition du Cismonte aux facteurs de vulnérabilité par rapport au Pumonte, mais ce constat ne se vérifie pas pour tous les territoires.

En effet, on constate une exposition plus forte aux facteurs de vulnérabilité sur les territoires de Castagniccia, de la Plaine Orientale et de l'Extrême-Sud, ces trois territoires représentant 21 % de la population corse.

Le Pays Bastiais, avec 29 % de la population corse, présente également une vulnérabilité plus importante que le reste du territoire.

Enfin, cette étude confirme la nécessité de prendre en compte la spécificité des zones rurales dans la conception de l'intervention publique (isolement des usagers et des professionnels, faible maillage des associations et dispositifs de soutien à la parentalité, etc).

### **Les incidences de l'épidémie de COVID-19 :**

La Corse est l'un des territoires les plus impactés sur le plan économique, notamment en raison de la baisse de la fréquentation touristique.

Des impacts ont d'ores et déjà été relevés dans le domaine de la protection de l'enfance et de la famille :

Concernant la situation des familles :

- Des incidences fortes sur le pouvoir d'achat des ménages, qui génèrent des accompagnements de nouvelles familles : surexposition des familles et jeunes vivant de petits salaires et d'activité de l'économie informelle, recrudescence des demandes d'aides alimentaires (nécessitant du temps d'accompagnement social : premier accès au droit...).
- Des familles en situation de précarité jusque-là inconnues des services sociaux.

Concernant plus particulièrement la protection de l'enfance :

- Sur la fin de l'année 2020, une montée importante des informations préoccupantes (IP) constatée notamment à Bastia et sur la Plaine Orientale.
- Des situations en Assistance Educative en Milieu Ouvert (AEMO) ou placement qui se dégradent (d'après les professionnels interrogés).
- Une augmentation forte des Ordonnances de placements provisoires (OPP) depuis janvier 2021 qui peut traduire une augmentation des violences intrafamiliales, compensée dans un premier temps par la diminution du nombre de mineurs non accompagnés (MNA) entrants sur le territoire.

## **ANALYSE DES ACTIONS DE PROTECTION DE L'ENFANCE**

### **Actions de prévention précoce en Protection Maternelle Infantile**

L'analyse de la couverture en professionnels de protection maternelle et infantile



(PMI) permet de constater une couverture supérieure aux ratios légaux mais une répartition des moyens inégaux sur le territoire.

En effet, on note une meilleure couverture dans le Pumonte et des manques dans le Cismonte pour tous les profils de professionnels, même si des recrutements récents entre 2018 et 2021 sont intervenus en Cismonte.

De plus, la comparaison par rapport à la moyenne des départements confirme les manques identifiés en médecins, psychologues, et éducateurs jeunes enfants de PMI.

Concernant la couverture en Centres de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF), on constate une meilleure couverture des lieux d'accueil dans le Pumonte, mais du fait de la disparité de la présence des soignants, la part des personnes vues en consultation médicale de planification est équivalente.

A contrario, s'agissant du suivi des grossesses, on constate une meilleure couverture en visites à domicile (VAD) et entretiens prénataux dans le Cismonte.

S'agissant du dispositif de suivi médico-social des enfants de moins de 6 ans sur le territoire, celui-ci fait l'objet de plusieurs fiches actions dans la convention relative à la stratégie de prévention et protection de l'enfance :

- 17,4 % des enfants de moins de 3 ans ont bénéficié de consultations infantiles, avec un objectif de maintien du taux de couverture porté dans la convention Etat-Collectivité dans le cadre de la convention de prévention et de protection de l'enfance pour la période 2020-2022.

- 7,9 % des enfants de moins de 6 ans ont été vus en VAD infantiles, avec un objectif de porter ce taux à 15 % et de proposer un accompagnement pluridisciplinaire en puériculture aux familles vulnérables dans le cadre de la convention de prévention et de protection de l'enfance pour la période 2020-2022.

- 95,2 % des enfants inscrits en moyenne section ont été vus en Bilans de Santé en école maternelle en 2019 avec un objectif de porter ce taux à 100 % dans la convention de prévention et de protection de l'enfance pour la période 2020-2022.

### **Les modes de garde de la petite enfance**

La capacité d'accueil globale est de 41,5 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, contre 55,4 places au niveau national.

On note également un écart important entre Cismonte et Pumonte, dû en particulier à un nombre d'assistants maternels près de 3 fois supérieur en Cismonte.

Par ailleurs, des accueils individuels (assistants maternels) restent inoccupés. Cela est essentiellement dû au coût plus important, à la complexité d'accès (contrat, statut d'employeur) ainsi qu'à l'inadéquation de la répartition territoriale entre l'offre et les besoins.

Enfin, il est relevé la difficulté de mise en œuvre de « berceaux libres » permettant l'accueil d'enfants de familles en difficultés.

## **Les actions de soutien à la parentalité**

L'état des lieux permet de constater la nécessité de développer et de coordonner la mise en œuvre de ces actions.

Par ailleurs, il est important de relever que la Collectivité de Corse a voté un règlement des interventions sociales, médico-sociales et de santé en 2020 qui augmente les financements d'actions de soutien à la parentalité, dans une logique de co-construction avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les partenaires.

## **Les aides et mesures d'accompagnement financier**

On constate tout d'abord une augmentation de 5 % du montant des aides versées aux familles entre 2018 et 2019.

Par ailleurs, le règlement d'aides sociales a été harmonisé sur l'ensemble du territoire, un effort devant être désormais fait en termes de dimensionnement et de pilotage.

Par ailleurs, la phase de réflexion devra également prendre en compte le dimensionnement de l'enveloppe des aides ainsi que la visibilité sur le pilotage de celle-ci par les cadres de proximité.

On relève également une bonne articulation entre la direction de la protection de l'enfance et l'action sociale de proximité dans la mise en œuvre de cet accompagnement.

## **Les actions de prévention spécialisée**

L'analyse de ces actions démontre un investissement fort de la Collectivité de Corse dans la prévention spécialisée, au travers de conventions d'objectifs de trois ans permettant de cadrer les objectifs, et de définir un cadre d'action assoupli, et prévoyant une part de cofinancement partenarial.

Toutefois, il sera nécessaire de poursuivre cet effort en développant ces actions dans les zones non couvertes concernées par l'analyse de vulnérabilité : Sud de la Plaine Orientale (Oriente /Fuimorbu-Castellu), Cap Corse & Nebbiu-Conca d'Oro, Centre Corse et communauté de communes Pasquale Paoli, pointe Sud.

## **Les aides à domicile**

Les aides à domicile constituent un réel outil de prévention, perçu comme complémentaire au travail des services de la Collectivité.

Ce volet sera à développer dans le cadre du schéma puisque seul Aiacciu et ses alentours sont couverts par une offre d'intervention de techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF).

L'extension à d'autres territoires se heurte à la difficulté à recruter ces profils.

L'objectif de diversification des modes d'intervention, au moyen de TISF notamment, est porté dans le Projet d'Action Sociale 2018-2021 et dans la Convention entre l'Etat

et la Collectivité de Corse dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance pour la période 2020-2022.

On constate donc des enjeux importants autour de l'attractivité du métier, de la formation et de l'accompagnement à la montée en compétence.

### **Le repérage des situations et évaluation des informations préoccupantes (IP)**

On constate tout d'abord que 91 % des informations entrantes reçues en 2019 sont qualifiées pour signalement direct ou évaluation.

Le nombre d'informations reçues avant qualification est par ailleurs en légère hausse (5 % par an en moyenne depuis 2017).

Les informations sont principalement transmises par les professionnels et partenaires. Celle-ci donne lieu à une saisine de l'autorité judiciaire dans 30 % des situations.

60 % des IP sont aujourd'hui évaluées dans le délai légal des trois mois, l'objectif des 100 % étant porté dans la convention de prévention et de protection de l'enfance pour la période 2020-2022.

On note par ailleurs que les protocoles partenariaux sont différents entre les deux ex-départements (par exemple, la première évaluation est faite par la Cellule de Recueil des Informations Particulièrement Préoccupantes (CRIP) sur le Pumontu et par la plateforme territoriale d'action sociale de proximité sur le Cismonte) : un objectif d'harmonisation est porté par la Collectivité de Corse et par ailleurs contractualisé dans le cadre de la stratégie de prévention et de protection de l'enfance.

Il existe également un véritable enjeu de rapprochement avec les écoles du premier degré sur l'IP (sensibilisation, protocoles).

### **Les mesures éducatives à domicile et placements**

On constate un taux de judiciarisation (nombre de mesures judiciaires par rapport au nombre total de mesures) élevé (76 %) comparé à la moyenne des départements de comparaison (68 %).

L'écart est en particulier important sur les mesures à domicile (75 % contre 60 %), ce qui pose la question des obstacles à la mise en œuvre du principe de subsidiarité.

Le nombre de bénéficiaires de mesures pour 1 000 jeunes est quant à lui plus faible que la moyenne nationale et que les départements de comparaison.

Il est également relevé un recours plus fréquent aux mesures d'accompagnement à domicile (62 %) que la moyenne, qui peut s'expliquer par la saturation du dispositif.

Enfin, le fonctionnement entre Pumontu et Cismonte concernant la mise en œuvre de ces mesures doit donner lieu à un travail d'harmonisation dans le cadre du futur schéma.

## **L'offre d'accueil familial et collectif**

On constate sur ce point une saturation globale du dispositif d'accueil (106 % au 31 décembre 2020), perçue par tous les acteurs.

On note également des disparités en termes de couverture avec une forte concentration des places au niveau des zones urbaines et péri-urbaines et des territoires peu ou pas couverts : Extrême sud, Plaine orientale, Cortenais, Balagne.

S'agissant de l'accueil collectif en établissement, celui-ci est saturé dans le Pumonte (109 %) et proche de la saturation sur l'ensemble du territoire (97 %). De plus, l'offre est inégalement répartie sur le territoire.

L'offre d'accueil d'urgence est jugée insuffisante et peu formalisée : deux familles d'accueil urgentistes dans le Pumonte, qui accueillent déjà trois enfants (100 % de l'agrément), et des établissements déjà saturés dans le Cismonte, sans conventionnement spécifique sur l'accueil d'urgence.

Des places d'accueil en petit nombre sont toutefois en cours de création. Le futur schéma aura vocation à structurer le pilotage de l'offre d'accueil de manière globale pour en optimiser le fonctionnement.

En effet, il est relevé au sein du diagnostic plusieurs problématiques :

- un manque de places (en particulier pour les enfants de moins de 12 ans)
- la difficulté de placement des fratries
- un prix de journée important, qui ne se justifie pas toujours pour les MNA (autonomie importante)
- un manque de places d'accueil d'urgence qui génère un « décalage » dans l'utilisation du dispositif
- peu de modalités adaptées en termes d'accueil séquentiel, de placement à domicile...
- des profils d'enfants qui se complexifient, et qui ne trouvent pas de réponses adaptées (pas d'étayage possible en pédopsychiatrie du fait de la faiblesse des moyens)
- absence de structures spécialisées sur le territoire
- longueur des parcours sans nouvelle analyse de la nécessité de les poursuivre
- des alternatives qui manquent : médico-social, psychiatrie
- des auto-restrictions à la contractualisation de placements dues au fait que les places seraient priorisées pour les placements judiciaires.

Il convient toutefois de préciser que plus de 80 places d'accueil ont été financées entre 2018 et 2020, au travers de dispositifs expérimentaux ou la réservation de places dans des structures hors Corse.

Enfin, il est relevé qu'une place sur trois du dispositif d'accueil est occupée par un MNA. Toutefois, la situation devrait s'améliorer puisque trois structures spécialisées ont été récemment ouvertes.

S'agissant de l'accueil familial, on constate également un service saturé sur l'ensemble du territoire (112 % d'occupation hors dérogations temporaires), avec une tension plus élevée encore sur le Pumonte en raison des prochains départs en

retraite et cessations d'activité.

Sur l'ensemble du territoire, on peut estimer à environ 30 % la part des assistants familiaux qui auront dépassé l'âge légal de la retraite en 2025.

Un point de vigilance doit également être porté concernant le risque d'usure professionnelle des assistants familiaux et de tension sur le dispositif d'accueil accru par la saturation des établissements (pas de relais).

De plus, ces derniers indiquent être peu associés à la réflexion éducative sur les projets des enfants. Ce point est toutefois traité dans les groupes de travail ouverts depuis 2020 avec les assistants familiaux.

Les professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) jugent également les modalités d'octroi de l'agrément trop sévères (plus axées sur les conditions matérielles que les aptitudes professionnelles).

Il est important de rappeler sur ce sujet l'important travail mené en 2020 pour valoriser le métier d'assistant familial et mieux intégrer ces professionnels dans les équipes éducatives. La campagne de promotion de ces métiers est par ailleurs en cours.

### **Publics spécifiques : enfants porteurs de handicaps et présentant des troubles du comportement**

L'offre est actuellement très faible sur le territoire en accompagnement psychiatrique des enfants et en accueil de jour.

Le développement de cette offre fait partie des objectifs du Projet d'Action sociale 2018-2022, ainsi que de la convention de prévention et de protection de l'enfance (2020-2022).

## **LA GOUVERNANCE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE**

### **Les instances partenariales existantes**

Il est tout d'abord constaté une connaissance mutuelle de l'ensemble des partenaires. Ces derniers relèvent toutefois un manque d'instances de concertation.

La récente constitution de l'Observatoire de la protection de l'enfance en Corse permettra un meilleur pilotage et une analyse fine de l'ensemble des données.

### **Les conventions et partenariats**

Des pistes de travail ont été actées dans le cadre du futur schéma :

- Recenser l'ensemble des acteurs qui participent et concourent à la protection de l'enfance dans le domaine de la prévention et de la protection.
- Développer les modalités d'association des partenaires de terrain aux réunions de synthèse des mesures éducatives
- Mutualiser avec certains partenaires les aides, subventions, dotations aux

associations et prestataires communs.

### **Sécurisation du parcours de l'enfance : le Projet Pour l'Enfant (PPE)**

Depuis la loi de 2016, l'enfant doit désormais être « associé » à l'établissement du PPE, « selon des modalités adaptées à son âge et à sa maturité ». Toutes les dimensions - personnelle, psychologique, sociale, affective et pas seulement médicale - doivent être prises en considération pour élaborer ce projet. Le Président du Conseil exécutif de Corse est garant de sa mise en œuvre : il informe le juge de ce PPE. Ce projet peut être révisé régulièrement.

La mise en œuvre de ce PPE au sein de la Collectivité de Corse a été amorcée sans entraîner toutefois une mise en œuvre globale. Il est ainsi relevé la nécessité de poursuivre le travail de mise en œuvre de ce PPE de manière harmonisée entre les territoires et concertée avec les partenaires afin de mener une réflexion sur l'articulation entre acteurs.

### **Thèmes transversaux**

Il est relevé un enjeu clé autour du recrutement et de la formation pour mettre en œuvre les objectifs de la Collectivité de Corse et des contractualisations.

En effet, il est constaté des difficultés de recrutement dus à la réputation difficile du métier, au manque d'attractivité des postes et au délai de mise en œuvre des recrutements au sein de la Collectivité.

De plus, certaines formations n'existent pas sur le territoire corse (TISF, Conseiller en économie sociale et familiale...) par manque de candidats.

### **PERSPECTIVES POUR LE SCHEMA**

Ce diagnostic a permis de dégager douze grandes orientations :

- Stabilisation des effectifs de façon à assurer l'ensemble des missions
- Meilleure articulation des actions de prévention et d'aide à la parentalité avec la protection de l'enfance
- Renforcement des capacités d'accueil de la petite enfance (et facilitation d'accès ; articulations)
- Mise en cohérence et diversification de la prévention à destination des familles (PMI, TISF, Prévention spécialisée...)
- Harmonisation et amélioration de la qualité de traitement et du circuit de l'IP
- Harmonisation des pratiques et des protocoles d'intervention entre les territoires
- Renforcement de l'offre et équilibrage de l'offre sur le territoire
  1. PMI : renforcement de l'offre en Cismonte
  2. Offre d'accueil familial : innovation pour enrayer la chute des effectifs
  3. Offre établissements : augmentation de la capacité d'accueil, développement de l'offre d'accueil sur le Pumont et spécialisation de la prise en charge d'enfants porteur de handicaps
  4. Milieu Ouvert : Renforcement de l'accompagnement administratif et diversification des mesures

- Mise en œuvre opérationnelle du Projet pour l'Enfant
- Meilleure identification et articulation autour des situations de handicap ou de troubles comportementaux
- Structuration et montée en charge du pilotage et de l'animation partenariale (observatoire, instances partenariales, qualité du reporting et outils de cadrage des missions et de suivi de l'activité, évaluation)
- Structuration du plan de contrôle des établissements et services
- Image et communication pour l'attractivité des métiers et le recrutement

C'est sur la base de ces axes de travail que suivra la phase d'élaboration du plan opérationnel incluant des fiches actions qui permettront d'identifier et de recenser les enjeux prioritaires à travers la création de groupes de travail thématiques.

La seconde phase de mise en œuvre de ce schéma devra établir un rapport de propositions d'orientations stratégiques et opérationnelles identifiées, précisant la programmation pluriannuelle et le chiffrage des coûts des actions retenues.

Un rapport d'information sera présenté à l'Assemblée de Corse à l'issue de cette seconde phase.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte du présent rapport d'information.



# Elaboration d'un Schéma directeur territorial visant à décliner un plan d'action pour une prise en charge coordonnée en faveur de l'enfance et de la famille sur le Territoire de la Corse



## Rapport d'état des lieux

Version présentée en comité de pilotage le 30/03/2021



# Introduction

## Contexte et objectifs de l'élaboration du schéma directeur territorial en faveur de l'enfance et de la famille sur l'ensemble du territoire corse.

- La Collectivité de Corse souhaite renouveler son **schéma directeur territorial pour une prise en charge coordonnée en faveur de l'enfance et de la famille sur l'ensemble du territoire corse.**
- Conformément à l'article L312-4 du code de l'action sociale et des familles, ce schéma vise à dégager les orientations stratégiques de cette politique publique pour les cinq années à venir (2021-2026). En particulier, il doit permettre :
  - D'apprécier la situation socio-économique et démographique du territoire et les besoins sociaux et médico-sociaux de la population ;
  - D'identifier les caractéristiques et compositions familiales en Corse ;
  - De faire le bilan des actions du précédent schéma et de l'offre existante ;
  - De poser les contours d'une politique publique en faveur de l'enfance et de la famille cohérente et efficiente pour l'ensemble du territoire ;
  - De travailler les articulations de la politique en faveur de l'enfance et de la famille avec les autres dispositifs qui y sont étroitement liés (santé, parentalité, éducation, sport, culture et loisirs, handicap...)
  - De donner corps au rôle de chef de file de la collectivité sur la prévention, la protection de l'enfance et le soutien à la parentalité, en s'appuyant sur une démarche résolument participative.
- Ce document présente **le diagnostic des besoins et de l'offre sur le territoire de la Corse.**

# Introduction

## Méthodologie d'élaboration du diagnostic

- La Collectivité a souhaité mobiliser tout l'écosystème d'acteurs : ses professionnels (PMI, Action sociale de proximité et ASE), ses partenaires et ses usagers pour réaliser un diagnostic partagé et co-construire une nouvelle offre en adéquation avec les besoins si particuliers de notre territoire.
- La méthodologie participative suivante a été mise en œuvre pour réaliser ce diagnostic (et a été adaptée pour tenir compte des contraintes liées à la situation sanitaire) :



- Le comité de pilotage est associé à deux reprises dans la phase de diagnostic : pour la présentation du pré-diagnostic et pour la restitution du rapport de diagnostic final.

## Sommaire du diagnostic

### **I. Le contexte territorial**

- I. Caractéristiques démographiques du territoire
- II. Caractéristiques socio-économiques du territoire
- III. Analyse de vulnérabilité sociale

### **II. Analyse des actions de protection de l'enfance**

- I. Actions de prévention précoce en PMI
- II. Modes de garde de la petite enfance
- III. Actions de soutien à la parentalité
- IV. Actions de prévention spécialisée
- V. Aides à domicile
- VI. Repérage des situations et évaluation des informations préoccupantes
- VII. Mesures éducatives à domicile et placements
- VIII. Offre d'accueil familial et collectif
- IX. Mineurs Non Accompagnés

- X. Publics spécifiques

### **III. La gouvernance de la protection de l'enfance**

- I. Instances partenariales existantes
- II. Conventions et partenariats
- III. Sécurisation du parcours de l'enfant
- IV. Thèmes transversaux

### **IV. Les grandes orientations pour la phase 2**

# Premiers éléments de contexte

## Éléments de contexte institutionnels

---

- A l'échelle territoriale, un renouvellement du Schéma qui s'inscrit dans un cadre de réorganisation (1/1/2018)
  - L'appropriation, par l'exécutif de la collectivité, d'un **champ de politiques publiques élargi**
  - La nécessité de définir une **nouvelle organisation des services** administratifs et techniques.
  - Qui accroissent **l'importance du pilotage partenarial** de la politique de PE.
- A l'échelle de la Corse, d'autres travaux structurants récents ou en cours :
  - Contrat de prévention et de protection de l'enfance entre l'Etat et la Collectivité de Corse (2020-2022)
  - Projet d'action sociale 2018-2021
  - Stratégie relative à l'élaboration d'un plan de lutte contre la précarité (2016)
- A l'échelle nationale, un contexte d'exercice des politiques enfance famille en plein renouvellement



# 1. ANALYSE DE POPULATION ET ÉTUDE DES BESOINS

Note : la comparaison interdépartementale s'appuie sur une sélection de cinq départements dont la taille de population est similaire de celle de la Corse, et dont le taux de jeunes de moins de 20 ans est inférieure à la moyenne de France métropolitaine

# I. Les caractéristiques démographiques du territoire

## Synthèse des points clés de l'analyse de population

- **Un territoire dynamique sur le plan démographique comparé à la moyenne française, mais avec des disparités territoriales**
  - **Croissance démographique** de 1,2 % par an soit une hausse **trois fois supérieure** à celle de la France métropolitaine
  - Une croissance principalement **tirée par le solde migratoire apparent**, dû à l'attractivité du territoire
  - Une **hausse en Pumont** deux fois supérieure à celle du Cismonte et des **disparités** entre littoral et zones de montagne et entre zones urbaines et rurales
- **Des indicateurs de natalité et de fécondité plus faibles que la moyenne française**
  - Un **taux de natalité inférieur** à la moyenne française et un taux de fécondité parmi les plus bas de France qui expliquent le solde naturel négatif
- **Une part de population jeune plus faible** mais connaissant une **hausse plus forte** que la moyenne française, confirmant ainsi l'analyse selon laquelle **les migrations résidentielles de jeunes actifs** contribue à la présence de jeunes enfants en Corse
- **Une surreprésentation des familles monoparentales par rapport à la moyenne française, et plus marquée encore sur le Cismonte**
  - Près d'une famille sur 5 en Cismonte est une famille monoparentale

## II. Les caractéristiques socio-économiques du territoire

### Synthèse des points clés de l'analyse de population

- Un taux de pauvreté plus élevé que la moyenne française, et des inégalités marquées entre Cismonte et Pumonte
  - Un taux de pauvreté supérieur de 4 points à la moyenne française : 19% de la population insulaire vit sous le seuil de pauvreté avec moins de 1 041 euros par mois contre 15% au niveau national
  - Des indicateurs socio-économiques qui montrent une **précarité plus forte en Cismonte**.
  - Toutefois, un **taux de couverture du RSA inférieur** à la moyenne française, qui peut s'expliquer par la **structure des familles** (moins de familles nombreuses) d'après l'INSEE, et le non-recours
- Une **part de population non diplômée plus forte que la moyenne française**
- Un taux de chômage **plus bas que la moyenne nationale au sens du recensement** (personnes se déclarant comme chômeurs) **mais plus haut que la moyenne nationale** dans les chiffres de chômeurs au sens du Bureau International du Travail.
- Une **possible « sous-déclaration »** des situations de précarité qui peut cacher une tendance au non-recours à l'aide sociale, et donc une nécessité d'aller vers les populations éloignées de l'offre
- Moins de propriétaires de leur résidence principale et **plus de logements suroccupés** qu'en France métropolitaine (en proportion)

# III. Analyse de vulnérabilité sociale

## Méthodologie de construction de l'indice de vulnérabilité

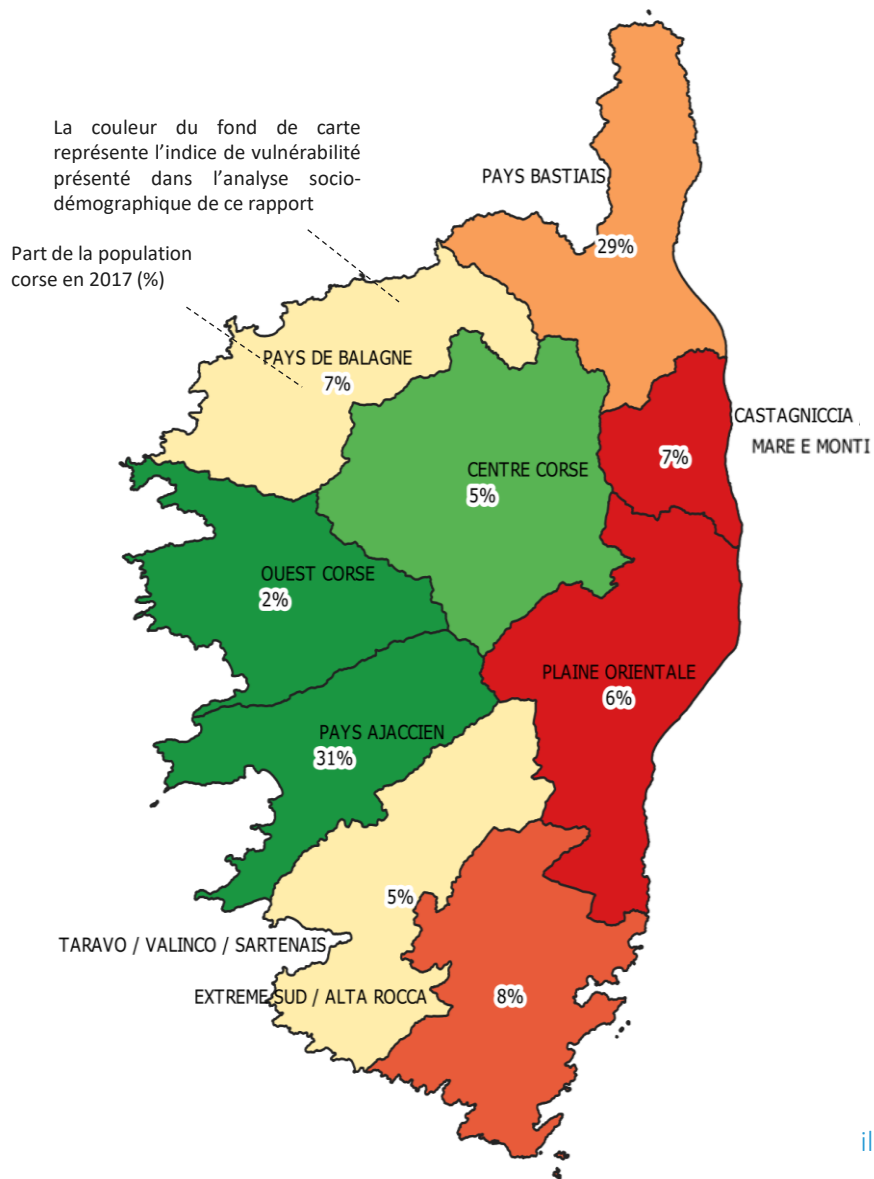
- Afin d'appréhender la vulnérabilité et le niveau de besoin sur l'ensemble du territoire corse, nous avons construit un **indice infra-territorial de vulnérabilité en protection de l'enfance** à partir d'une série d'indicateurs qui traduisent des facteurs de risque pour l'enfance et la famille :
  - Part des personnes des 0-20 ans dans la population totale
  - Part des familles nombreuses (3 enfants et plus)
  - Part des familles monoparentales
  - Taux de chômage au sens de l'INSEE
  - Nombre de personnes de 15 ans ou plus n'ayant pas de diplôme ou uniquement le brevet des collèges
  - Familles dont 50% des revenus ou plus sont constitués de minima sociaux
  - Nombre d'allocataires du RSA
  - Part des logements surpeuplés dans l'ensemble des résidences principales
- Cet indice a été élaboré sur la base d'une moyenne à l'échelle de la Corse correspondant à un **indice de 1. Plus l'indice est élevé, plus le niveau de vulnérabilité est important. Si l'indice est en-dessous de 1, la vulnérabilité du territoire est moins importante** que celle constatée en moyenne à l'échelle de la Corse. A l'inverse, si l'indice est supérieur à 1, cela signifie que les besoins sont plus importants que ceux constatés en moyenne à l'échelle du territoire corse.
- L'indice est calculé par sous-territoire au sens des « territoires de projet CDC » (source : SIG Collectivité de Corse)

*Note : les indicateurs sociaux & fiscaux (taux de pauvreté / taux d'imposition des ménages) sont soumis au secret statistique ; le taux de pauvreté en particulier n'est disponible que pour 50% des communes dans certains territoires (car il est diffusé sur les zones de plus de 1000 ménages ou 2000 personnes)*



### III. Analyse de vulnérabilité sociale

L'indice confirme la surexposition du Cismonte aux facteurs de vulnérabilité par rapport au Pumonte, mais ce constat ne se vérifie pas pour tous les territoires



- L'indice montre une exposition plus forte aux facteurs de vulnérabilité sur les territoires de **Castagniccia**, de la **Plaine Orientale** et de l'**Extrême Sud**. Ces trois territoires représentent **21% de la population corse**.
- Le **Pays Bastiais**, avec 29% de la population corse, présente également une vulnérabilité plus importante que le reste du territoire.
- L'Extrême Sud (Pumonte) est plus exposé que la Balagne (Cismonte).
- Aux facteurs de vulnérabilité utilisés (dont les données sont disponibles dans les bases nationales INSEE/CAF/DREES), peuvent s'ajouter une analyse des **indicateurs de décrochage scolaire**, une prise en compte de l'éloignement géographique des territoires vulnérables (Sud de la Plaine Orientale par exemple), et un travail sur la pondération des indicateurs pour renforcer le pilotage de la politique publique.

Territoire	Part de la population	Indice agrégé
CASTAGNICCIA / MARE E MONTI	6,6%	1,13
PLAINE ORIENTALE	6,3%	1,12
EXTREME SUD / ALTA ROCCA	8,0%	1,10
PAYS BASTIAIS	29,3%	1,06
TARAVO / VALINCO / SARTENAI	4,6%	1,02
PAYS DE BALAGNE	6,7%	1,02
CENTRE CORSE	4,9%	0,90
PAYS AJACCIEN	31,3%	0,89
QUEST CORSE	2,3%	0,76
<b>Moyenne Corse</b>		<b>1,0</b>

Note : Le détail des indicateurs par territoire intervenant dans le calcul de l'indice de vulnérabilité est disponible en annexe.

### III. Analyse de vulnérabilité sociale

L'analyse de vulnérabilité est assez peu sensible aux facteurs de pondération sur le taux de jeunes de moins de 20 ans et le taux de chômage

- La surpondération du critère « taux de jeunes de moins de 20 ans » a un impact limité sur l'indice (l'extrême sud passe du 3<sup>ème</sup> au 2<sup>ème</sup> territoire le plus vulnérable et le Taravo/Valinco/Sartenais baisse légèrement)
- La surpondération du critère « taux de chômage » a également un impact limité (diminution de l'indice du pays bastiais, « remontée » de la Balagne et du Centre Corse)

		Aucune pondération	Surpondération du taux de jeunes de moins de 20 ans (facteur x3)	Surpondération du taux de chômage (facteur x3)
Territoire	Part de la population	Indice agrégé	Indice agrégé	Indice agrégé
CASTAGNICCIA / MARE E MONTI	6,6%	1,13	1,09	1,16
PLAINE ORIENTALE	6,3%	1,12	1,08	1,15
→ EXTREME SUD / ALTA ROCCA	8,0%	1,10	1,09	1,11
→ PAYS BASTIAIS	29,3%	1,06	1,06	1,04
→ TARAVO / VALINCO / SARTENAI	4,6%	1,02	0,99	1,06
→ PAYS DE BALAGNE	6,7%	1,02	1,00	1,06
→ CENTRE CORSE	4,9%	0,90	0,93	0,92
PAYS AJACCIEN	31,3%	0,89	0,92	0,88
OUEST CORSE	2,3%	0,76	0,74	0,83
<b>Total Corse</b>		<b>1,0</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>



### 3. ANALYSE DES ACTIONS DE PRÉVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE

# I. Prévention précoce : Analyse de la couverture en professionnels de PMI

## Une couverture supérieure aux ratios légaux mais une répartition des moyens inégale sur le territoire

### • Les points clés :

- Un service de PMI au sein de la Direction de la Promotion de la Santé et de la Prévention Sanitaire, qui regroupe une équipe pluridisciplinaire : médecins, sages-femmes, infirmières-puéricultrices, psychologues, EJE, animatrices
- Un ratio d'1 ETP de sage-femme pour 461 naissances conforme (meilleur) au ratio légal (1 ETP / 1500 naissances)
- Un ratio d'1 ETP de puéricultrice pour 147 naissances conforme (meilleur) au ratio légal (1 ETP / 250 naissances)
- Une meilleure couverture sur le Pumontet et des manques sur le Cismonte pour tous les profils de professionnels :
  - ✓ 3,4 médecins de PMI pour 1000 enfants de moins de 6 ans en Pumontet contre 1,2 en Cismonte
  - ✓ 3 sages-femmes pour 1000 naissances en Pumontet contre 1,5 en Cismonte
  - ✓ 16,5 ETP d'infirmières et puéricultrices pour 1000 naissances pour le Pumontet contre 6,8 pour le Cismonte
  - ✓ Une pluridisciplinarité fait défaut sur le Cismonte (pas de psy, AS, EJE), qui rendent insuffisants les regards croisés. Par exemple Sur le Cortenais, il n'y a plus de médecin et la couverture en sage-femme est assurée grâce au libéral, ce qui pose un défi pour la continuité de l'action.
- Des interférences avec le secteur libéral, un maillage à tisser

### • Les chiffres :

Données 2019 (source PMI)	Corse		
	CORSE-DU-SUD	HAUTE-CORSE	CORSE
Nombre de naissances 2019	1 345	1 605	2 950
Nombre d'enfants de 0 à 6 ans (2019)	7 997	9 783	17 780
ETP de médecins de PMI 2019	4,6	2,0	6,6
<b>Nombre d'ETP de médecins de PMI pour 1000 enfants de moins de 6 ans</b>	<b>0,58</b>	<b>0,20</b>	<b>0,37</b>
<b>Nombre d'ETP de médecins de PMI pour 1000 naissances</b>	<b>3,4</b>	<b>1,2</b>	<b>2,2</b>
ETP de sages-femmes 2019	4,0	2,4	6,4
<b>ETP de sages-femmes pour 1000 naissances</b>	<b>3,0</b>	<b>1,5</b>	<b>2,2</b>
ETP de puéricultrices 2019	12,6	7,4	20,0
ETP d'infirmières 2019	9,6	3,5	13,1
<b>Nombre d'ETP d'infirmières et puéricultrices pour 1000 naissances</b>	<b>16,5</b>	<b>6,8</b>	<b>11,2</b>

#### Notes

- Effectifs pourvus.
- Les effectifs des autres profils de professionnels ne sont pas comptabilisés dans les données DREES

# I. Prévention précoce : L'accompagnement prénatal et la maîtrise de la fécondité

## Une couverture en CPEF inégale entre Cismonte et Pumonte mais une part équivalente de personnes vues en consultations de planification

- Les points clés :

- Une couverture en CPEF inégale sur le territoire :
  - ✓ 4 CPEF en Pumonte (Ajaccio, Propriano, Porto Vecchio, Sartène) pour un effectif de 7 infirmières, 2 médecins vacataires, 6 conseillères conjugales, et secrétariat
  - ✓ 1 CPEF en Cismonte (Bastia) avec 3 infirmières, 1 médecin et 1 secrétaire
- Toutefois, un **taux de couverture des consultations de planification équivalent** entre le Pumonte et le Cismonte, et supérieur à la moyenne des départements de comparaison (mais cachant des écarts importants entre départements)
- Un manque de réunions de travail interservices PMI-ASE (sur l'extrême-sud), compensé par des liens bilatéraux entre les individus.
- Une réflexion à mener sur des **actions de prévention spécifiques en direction des jeunes accompagnés en protection de l'enfance**, à l'image du travail réalisé sur l'éducation à la sexualité des enfants en familles d'accueil (information auprès des assfam), mis en pause avec la crise Covid.

- Les chiffres :

	Chiffres 2019 (source PMI CdC)			Chiffres 2017 (source DREES)			
	Corse			Echantillon comparatif 2018 (Source DREES)			
	CORSE-DU-SUD	HAUTE-CORSE	CORSE	ARDECHE	LOIR-ET-CHER	LOT ET GARONNE	Moyenne de l'échantillon comparatif
Nombre de CPEF	4	1	5	7	5	5	5,7
Nombre de séances de consultation des planification (toutes séances confondues)	1 952	488	2 440	564	1 115	258	646
Nombre d'actes réalisés dans le cadre des consultations de planification	1 300	1 471	2 771	1 296	4 290	765	2 117
Nombre de personnes vues dans le cadre des consultations de planification	1 050	1 258	2 308	830	2 851	584	1 422
<b>Part des personnes de 15-45 ans ayant bénéficié d'une consultation de planification (en %)</b>	<b>19,9</b>	<b>20,3</b>	<b>20,1</b>	<b>8,3</b>	<b>27,5</b>	<b>5,7</b>	<b>13,8</b>

Source : Corse : données PMI CdC 2019 / départements de comparaison : Enquête DREES 2017. Données non disponibles pour le Cher et l'Aveyron.

# I. Prévention précoce : Le suivi des grossesses

## Une couverture en VAD et entretiens prénataux inégale entre le Cismonte et le Pumonte

- Les points clés :

- Un **taux de couverture** des entretiens prénataux précoces (du **4ème mois**) de **4,2% des naissances**, inégal entre Nord et Sud et inférieur à la moyenne des départements de comparaison (7,7%).
- Un **objectif d'accroître ce taux** porté dans la Convention entre l'Etat et la Collectivité de Corse dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance pour la période 2020-2022, en fédérant autour d'un protocole commun de réalisation des EPP
- Un **taux de naissances ayant fait l'objet d'une VAD prénatale** de **9,5%** avec une forte prédominance du Cismonte qui est au niveau de la moyenne des départements de comparaison (le Pumonte étant très en deçà).
- Un **objectif de doubler le nombre de VAD pré et post natales** porté dans la Convention entre l'Etat et la Collectivité de Corse dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance pour la période 2020-2022

- Les chiffres :

	Chiffres 2019 (source PMI CDC)			Chiffres 2017 (source DREES)				Moyenne de l'échantillon comparatif
	Corse			Echantillon comparatif ( Source DREES)				
	CORSE-DU-SUD	HAUTE-CORSE	CORSE	ARDECHE	AVEYRON	LOIR-ET-CHER	LOT ET GARONNE	
Nombre de naissances	1345	1605	2950	2995	2316	3 105	2 953	2842
Nombre de VAD prénatales réalisées (sages femmes)	160	516	676	1040	948	782	782	888
Nombre de femmes rencontrées dans le cadre de VAD prénatales	53	227	280	304	247	NR	648	400
<b>Part des naissances ayant fait l'objet d'une VAD prénatale</b>	<b>3,9%</b>	<b>14,1%</b>	<b>9,5%</b>	<b>10,2%</b>	<b>10,7%</b>	NR	<b>21,9%</b>	<b>14,1%</b>
Nombre d'entretiens du 4ème mois de grossesse réalisés	79	44	123	267	99	44	469	220
<b>Part des naissances ayant fait l'objet d'un entretien du 4ème mois</b>	<b>5,9%</b>	<b>2,7%</b>	<b>4,2%</b>	<b>8,9%</b>	<b>4,3%</b>	<b>1,4%</b>	<b>15,9%</b>	<b>7,7%</b>

Source : Corse : données PMI CdC 2019 / départements de comparaison : Enquête DREES 2017 + INSEE RPP 2017. Données non disponibles pour le Cher.

# I. Le dispositif de suivi médico-social des moins de 6 ans sur le territoire

## Un dispositif qui fait l'objet de plusieurs fiches actions dans la convention relative à la stratégie de prévention et protection de l'enfance

### • Les points clés :

- **17,4% des enfants de moins de 3 ans ayant bénéficié de consultations infantiles**, avec un objectif de maintien du taux de couverture porté dans la convention Etat-Collectivité dans le cadre de la Stratégie Taquet pour 2020-2022
- **7,9 % des enfants de moins de 6 ans vus en VAD infantiles**, avec un objectif de porter ce taux à **15%** et de proposer un accompagnement pluridisciplinaire en puériculture aux familles vulnérables dans le cadre de la convention Taquet
- **95,2 % des enfants inscrits en moyenne section vus en Bilans de Santé en Ecole Maternelle** en 2019 avec un objectif de porter ce taux à **100%** dans la convention signée avec l'Etat.
  - ✓ Des bilans **parfois refusés** par les parents (dégrade le taux de couverture)
  - ✓ **Conséquence de la carence de médecins** : le bilan n'est pas un bilan de santé, mais de situation (le bilan de santé se faisant lorsque repérage de besoins)
  - ✓ Un **bilan plus axé sur « la santé physique et les difficultés physiologique »** que sur le repérage de troubles psy et du développement
  - ✓ Un objectif porté dans le Projet d'Action Sociale 2018-2022 : **analyser les bilans de santé à 4 ans** et proposer des actions de prévention spécifiques

### • Les chiffres :

Chiffres 2019 (source PMI CDC)	Corse		
	CORSE-DU-SUD	HAUTE-CORSE	CORSE
Nombre de séances de consultation infantile	2 507	1 429	<b>3 936</b>
Nombre d'actes réalisés dans le cadre des séances de consultation (examens médicaux)	794	1 148	<b>1 942</b>
Nombre d'enfants vus dans le cadre des consultations médicales	470	1 080	<b>1 550</b>
Nombre d'enfants de moins de 3 ans en 2019 (source PMI)	4 004	4 902	<b>8 906</b>
<b>% des enfants de moins de 3 ans vus en consultation médicales</b>	<b>11,7%</b>	<b>22,0%</b>	<b>17,4%</b>
Nombre de visites à domicile infantile	1 600	1 174	<b>2 774</b>
Nombre d'enfants vus en VAD infantile	752	650	<b>1 402</b>
Nombre d'enfants de moins de 6 ans en 2019 (source PMI)	7 997	9 783	<b>17 780</b>
<b>% des enfants de moins de 6 ans vus en VAD infantile</b>	<b>9,4%</b>	<b>6,6%</b>	<b>7,9%</b>
Nombre de permanences puéricultrices (y compris pesées)	454	501	<b>955</b>
Nombre d'actes réalisés dans le cadre des permanences puéricultrice	2 104	1 581	<b>3 685</b>
Nombre de personnes vues dans le cadre des permanences puéricultrice	493	501	<b>994</b>
Nombre de bilans médicaux de 3 à 4 ans	38	91	<b>129</b>
Nombre de dépistages infirmiers dans les écoles (bilans 4 ans)	1 385	1 507	<b>2 892</b>
Nombre d'enfants inscrits en moyenne section pour l'année 2018-2019 (source PMI)	nc	nc	<b>3 039</b>
<b>% des enfants de 3 à 4 ans vus en dépistage dans les écoles</b>	nc	nc	<b>95,2%</b>

## II. Les modes de garde de la petite enfance

### Une capacité d'accueil globale de 41,5 places / 100 enfants, équilibrée entre EAJE et assistant(e)s maternel(le)s

- Les points clés :

- Une capacité d'accueil globale de **41,5 places pour 100 enfants** de moins de 3 ans, en deçà de la **moyenne française (55,4)**
- Un **écart important** entre Cismonte et Pumonte, dû en particulier à un nombre d'assistant(e)s maternel(le)s près de 3 fois supérieur en Cismonte
- Malgré cela, la **capacité maximum est atteinte** de manière générale dans la collectivité d'après les retours des groupes de travail.
- Des **accueils** individuels (ASMAT) qui restent **inoccupés** : coût plus important, complexité d'accès (contrat ; statut d'employeur) ; inadéquation de la répartition territoriale offre / besoins ; Représentations des parents parfois défavorables
- Une **solidarité familiale** importante dans le rural (Cortonais par exemple)
- Une **difficulté de mise en œuvre de « berceaux libres »** permettant l'accueil d'enfants de familles en difficultés

Chiffres 2019 (source PMI) / INSEE RPP 2017/ONAPE 2018	Corse			France Ratios nationaux* 2018
	CORSE-DU-SUD	HAUTE-CORSE	CORSE	
Nombre de places en structures d'accueil du jeune enfant	932	946	<b>1 878</b>	
Nombre d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s	171	406	<b>577</b>	
Nombre de places auprès des assistant(e)s maternel(le)s	471	1 345	<b>1 816</b>	
Nombre d'enfants de moins de 3 ans en 2019 (source PMI)	4 004	4 902	<b>8 906</b>	
<b>Capacité d'accueil en EAJE pour 100 enfants de moins de 3 ans</b>	<b>23,3</b>	<b>19,3</b>	<b>21,1</b>	<b>20,1</b>
<b>Capacité d'accueil assistants maternels pour 100 enfants de moins de 3 ans</b>	<b>11,8</b>	<b>27,4</b>	<b>20,4</b>	<b>33,2</b>
<b>Capacité d'accueil globale pour 100 enfants de moins de 3 ans</b>	<b>35,0</b>	<b>46,7</b>	<b>41,5</b>	<b>55,4</b>
<b>Part des places en EAJE dans la capacité d'accueil globale</b>	<b>66%</b>	<b>41%</b>	<b>51%</b>	<b>36%</b>
<b>Part des places auprès des assistants maternels dans la capacité d'accueil globale</b>	<b>34%</b>	<b>59%</b>	<b>49%</b>	<b>64%</b>
Nombre de demandes de premier agrément (assistantes maternelles)	29	77	<b>106</b>	
Nombre d'agrément accordés dans l'année	52	109	<b>161</b>	
Nombre d'agrément refusés dans l'année	1	23	<b>24</b>	
Taux de refus	3%	30%	<b>23%</b>	

\*Source : Rapport 2019 de l'ONAPE + Recalcul de la capacité théorique pour exclure les écoles maternelles

Un écart qui pourrait s'expliquer par la séance d'information sur l'activité d'assistants maternels (SIAAM) obligatoire sur le Pumonte mais pas sur le Cismonte ?



### III. Les actions de soutien à la parentalité

Des actions peu présentes (voire absentes) en zones rurales ; les existantes sont peu connues et peu coordonnées

Dispositifs	Couverture actuelle sur le territoire	Perspectives engagées
<b>REAAP (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 18 actions financées sur le Cismonte en 2019</li> <li>• 24 actions financées sur le Pumonte en 2019</li> </ul>	<p>Cismonte : L'objectif du SDSF Haute Corse 2016-2019 était de renforcer la couverture (14 actions en 2015). Un appel à projets lancé par la CAF Haute-Corse et la Collectivité de Corse en 2020.</p> <p>Pumonte : un objectif de favoriser la mise en œuvre d'actions CLAS et REAAP sur la thématique de la laïcité dans le SDSF 2016-2020</p>
<b>CLAS : Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 7 structures portant un projet CLAS en Haute Corse et (sur l'année scolaire 2017-2018) et 9 en Corse du Sud</li> </ul>	Un manque d'actions sur l'ouest, le centre et le nord du Cismonte pointé par le SDSF Haute Corse
<b>LAEP : Lieux d'Accueil Enfants Parents</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 « Maisons Ouvertes » sur le Pumonte portés par la Collectivité et la CAF</li> <li>• 1 lieu d'accueil en Cismonte (commune d'Oletta)</li> </ul>	Pumonte : renouvellement de la convention CAF-CDC pour les 5 LAEP (Lieux d'accueil enfants parents)
<b>Médiation Familiale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux opérateurs agréés par la CAF en Haute-Corse. Faible sollicitation par la Collectivité</li> <li>• En Pumonte : association La Falep</li> <li>• L'École des Parents et Educateurs dispose de deux antennes à Bastia et Porto-Vecchio</li> </ul>	
<b>Espaces rencontre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 espace sur le Cismonte géré par l'École des Parents et Educateurs (Bastia)</li> </ul>	
<b>Aide à domicile (TISF)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une offre de TISF n'existant que sur Ajaccio et sa banlieue (voir page suivante)</li> </ul>	Renforcement & diversification des modes d'intervention portés dans la convention relative à la Stratégie Taquet et le Projet d'action sociale 2018-2021.
<b>Centres sociaux / Espaces de vie sociale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 centres sociaux en Corse en 2017 (5 Cismonte, 5 Pumonte (Ajaccio))</li> <li>• 5 EVS dont 4 Cismonte et 1 Pumonte (Ajaccio)</li> <li>• Aucun équipement sur le reste du Pumonte</li> </ul>	

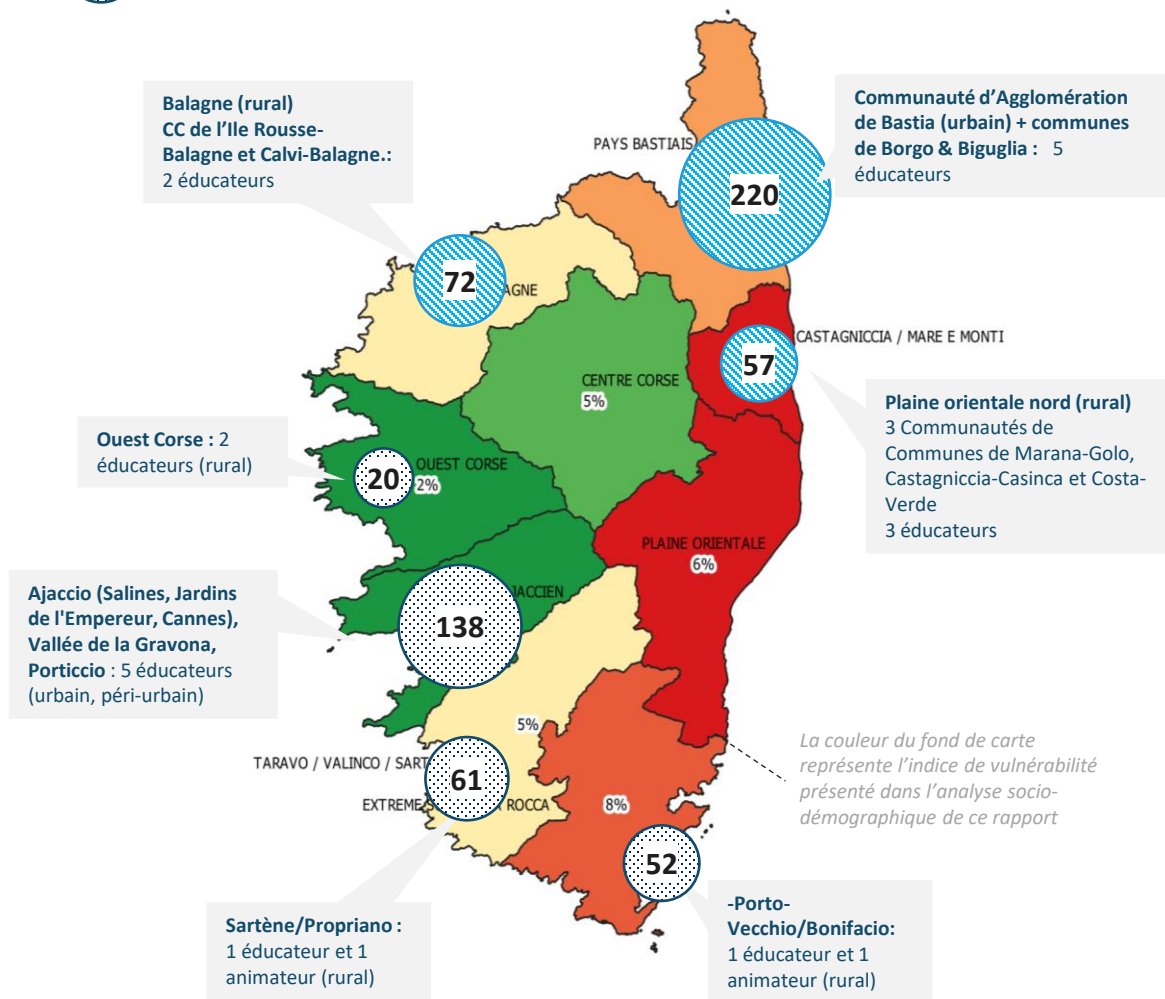
La Collectivité a fait voter un règlement des interventions sociales, médico-sociales et de santé en 2020 qui augmente les financements d'actions de soutien à la parentalité, dans une logique de co-construction avec la CAF et les partenaires.

# V. Actions de prévention spécialisée

## Un investissement fort mais une couverture inégale du territoire

20

Nombre approximatif de jeunes accompagnés en 2019



### Cismonte : Service de Prévention Spécialisée de l'association LEIA (10 éducateurs sur 3 territoires)

- Travail de rue, accompagnement socio-éducatif : Entre 300 et 400 jeunes/an
- Actions collectives (séjours, chantier...) : plus de 400 jeunes
- Interventions permanentes dans les collèges (harcèlement, égalité garçons/filles...)



### Pumonte: Service de Prévention Spécialisée de la FALEP 2A (9 éducateurs et 2 animateurs sur 4 territoires)

- Présence sociale/Travail de rue, accompagnement éducatif individuel et collectif, Développement social local, Travail en partenariat: environ 300 à 400 jeunes accompagnés par an et 170 familles
- Médiation familiale: environ 160 personnes reçues en entretien par an
- Espace public numérique: environ: 850 personnes bénéficiant d'un accès libre et gratuit à l'outil informatique et/ou internet.
- La Médiation sociale jour et nuit: environ 200 personnes bénéficiaires par an
- L'Espace Santé Jeunes: plus de 1000 personnes sensibilisées par an
- Les Dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire : environ 165 enfants bénéficient d'un dispositif par an
- Le Point Accueil Ecoute Jeunes: environ 80 visites au local par an
- Les Chantiers éducatifs : environ 25 jeunes accompagnés par an

La couleur du fond de carte représente l'indice de vulnérabilité présenté dans l'analyse socio-démographique de ce rapport

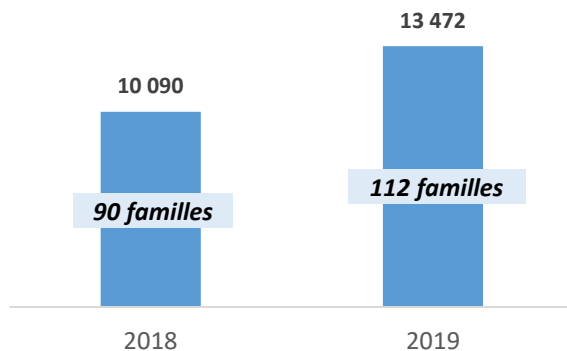
# VI. Les aides à domicile

## Une offre de TISF n'existant que sur Ajaccio et sa banlieue

- **Les points clés**

- **Un réel outil de prévention**, complémentaire au travail des services de la Collectivité.
- Sur **Ajaccio** et dans un rayon de 30km autour, **l'association ASAF2A (9 TISF)** assure cette mission dans le cadre d'une convention avec la Collectivité. **Son volume d'intervention a augmenté de près de 35% en 2019.**
  - ✓ Un document cadre en cours d'écriture par l'association, afin que l'action de TISF soit mieux connue et introduite dans le dispositif ASE
  - ✓ Des problématiques dans le mandatement, qui ne tient pas compte de l'éloignement à Ajaccio (temps de trajet pas décompté)
  - ✓ L'utilisation de TISF pour encadrer « les visites médiatisées » (qui sont en réalité plutôt des visites en présence d'un tiers)
  - ✓ Une forte responsabilité confiée aux TISF, à qui l'on demande à la fois l'intervention auprès de la famille (mission classique) et un rôle de sécurisation de la visite (qui dépasse leurs responsabilités)
- Le **reste de la Corse n'est pas couverte par l'action des TISF** ; l'extension à d'autres territoires se heurte à la difficulté à recruter des profils de TISF en Corse. L'objectif de diversification des modes d'intervention, au moyen de TISF notamment, est porté dans le Projet d'Action Sociale 2018-2021 et dans la Convention entre l'Etat et la Collectivité de Corse dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance pour la période 2020-2022.
- Des **enjeux** liés à *l'attractivité* du métier, de la *rétenion* des professionnels, de la *formation* & accompagnement à la montée en compétence.

Nb d'heures d'interventions de TISF effectuées dans l'année



Interventions de TISF en Corse

au 31/12/19 (Source : RA2019)

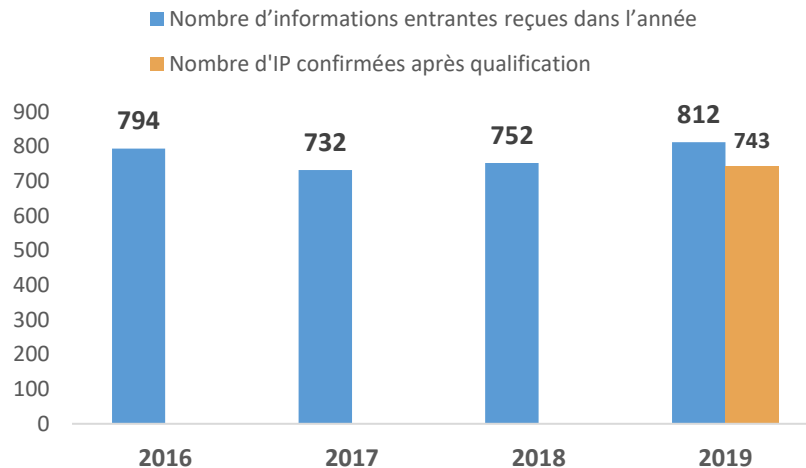
	Corse	Cismonte	Pumonte
Nb de familles bénéficiaires d'une intervention de TISF	112	0	112
Nb d'heures d'interventions de TISF effectuées dans l'année	13 472	0	13 472
Nb de familles bénéficiaires d'une intervention d'aide ménagère (ADMR/CAP)	30	16	14

# VII. Repérage des situations et évaluation des informations préoccupantes

## Un dispositif à l'organisation différente selon les territoires

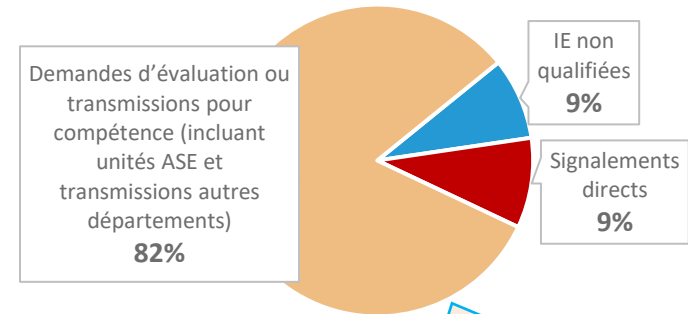
### • Les points clés

- **812 informations entrantes** reçues en 2019 dont **91% sont qualifiées** pour signalement direct ou évaluation
- Des **protocoles partenariaux différents** en vigueur sur les deux ex-départements (par exemple, la 1<sup>ère</sup> évaluation est faite par la CRIP sur le Pumonte et par la plateforme territoriale d'action sociale de proximité sur le Cismonte) : un objectif d'harmonisation porté par la convention Etat-CdC dans le cadre de la stratégie A. Taquet
- Un objectif de **respect du délai légal de 3 mois par évaluation** lui aussi porté dans la Convention A. Taquet (d'après la fiche action, 60 % des IP sont évaluées dans le délai légal de 3 mois aujourd'hui)
- Un véritable **enjeu de rapprochement avec les écoles** du 1<sup>er</sup> degré sur l'IP (sensibilisation, protocoles)
- Un **manque de confiance** de certains professionnels dans la qualification des IP



Un nombre d'informations reçues avant qualification en légère hausse (5% par an en moyenne) depuis 2017

### Suite données aux informations entrantes en 2019



**91% des informations retenues pour évaluation ou signalement direct après qualification en 2019, témoignant d'une bonne « qualité » de l'information entrante ?** (bonne connaissance du dispositif par les acteurs à l'origine des informations entrantes)

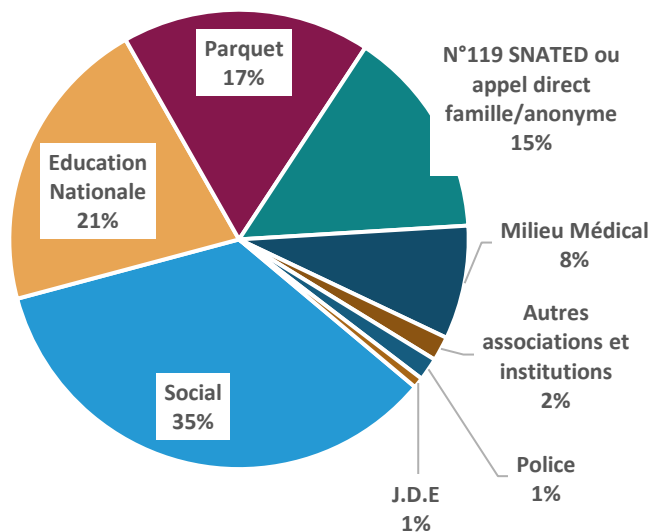
Source : rapport d'activité DPE 2019 (données corrigées transmises par le service CRIP)

Schéma directeur territorial en faveur de l'enfance et de la famille sur le Territoire de la Corse

## VII. Repérage des situations et évaluation des informations préoccupantes

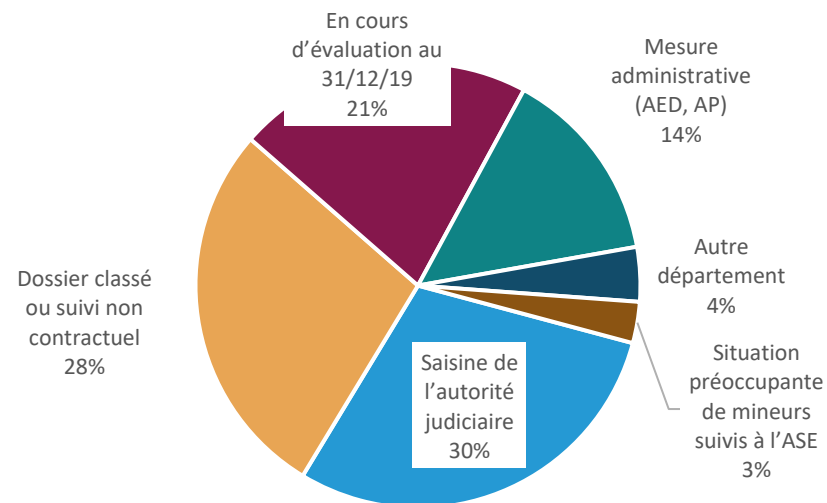
Des informations principalement transmises par les professionnels & partenaires et qui donnent lieu à une saisine de l'autorité judiciaire dans 30% des situations

### Origine des informations entrantes - 2019



Une prédominance des informations transmises par les professionnels (partenaires et équipes de la Collectivité)

### Décisions de la cellule au 31/12/19 (sur la base des IP confirmées en 2019)



Près d'1 situation sur 3 qui donne lieu à la saisine de l'autorité judiciaire  
Un recours plus fréquent sur le Cismonte (32% contre 27% sur le Pumonte) qui pose la question de l'harmonisation des pratiques d'évaluation et de la mise en œuvre du principe de subsidiarité

# VIII. Mesures éducatives à domicile et placements

## 1 300 mineurs accompagnés à domicile ou placés ; 76% de mesures judiciaires correspondant à la moyenne nationale

- Un **taux de judiciarisation** (nombre de mesures judiciaires par rapport au nombre total de mesures) **élevé : 76%** comparé à la moyenne des départements de comparaison : 68%. L'écart est en particulier important sur les mesures à domicile (75% contre 60%), ce qui pose la question des obstacles à la mise en œuvre du principe de subsidiarité.
- Un **nombre de bénéficiaires de mesures pour 1000 jeunes plus faible** que la moyenne française et que les départements de comparaison.
- Un **recours plus fréquent aux mesures d'accompagnement à domicile** (62%) que la moyenne, qui peut s'expliquer par la saturation du dispositif

au 31/12/19 (source CDC + enquête DREES 2019)		CORSE	Echantillon comparatif					France	
		COLLECTIVITE DE CORSE	ARDECHE	AVEYRON	CHER	LOIR-ET-CHER	LOT ET GARONNE	Moyenne de l'échantillon comparatif	National (total)
Mesures d'accompagnement à domicile	Nombre de jeunes en AED	205	298	372	496	617	197	396	53 147
	Nombre de jeunes en AEMO / AEMO Renforcée	599	468	343	802	870	459	588	118 062
	Nombre total de jeunes en mesures à domicile	804	766	715	1298	1487	656	984	171 209
	<b>Nombre de jeunes accompagnés à domicile pour 1000 jeunes de 0 à 20 ans</b>	<b>11,8</b>	<b>10,5</b>	<b>12,4</b>	<b>20,0</b>	<b>19,6</b>	<b>9,1</b>	<b>14,4</b>	<b>11,0</b>
	<b>Part de mesures judiciaires dans les mesures à domicile</b>	<b>75%</b>	<b>61%</b>	<b>48%</b>	<b>62%</b>	<b>59%</b>	<b>70%</b>	<b>60%</b>	<b>69%</b>
Mesures de placement	Placement à l'ASE par le juge des enfants au titre de l'assistance éducative ou en parallèle de l'ordonnance n°45-174	306	354	514	557	605	641	534	124 147
	Accueil provisoire de mineurs	46	90	66	126	80	26	78	11 604
	Accueil provisoire de jeunes majeurs	58	90	103	106	94	65	92	21 267
	Placement direct	87	43	40	70	57	225	87	14 221
	<b>Nombre total de jeunes en mesures de placement</b>	<b>497</b>	<b>577</b>	<b>723</b>	<b>859</b>	<b>836</b>	<b>957</b>	<b>790</b>	<b>171239</b>
	<b>Nombre de jeunes placés pour 1000 jeunes de 0 à 20 ans</b>	<b>7,3</b>	<b>7,9</b>	<b>12,6</b>	<b>13,2</b>	<b>11,0</b>	<b>13,3</b>	<b>11,5</b>	<b>11,0</b>
	<b>Part de mesures judiciaires dans les mesures de placement</b>	<b>79%</b>	<b>69%</b>	<b>77%</b>	<b>73%</b>	<b>79%</b>	<b>90%</b>	<b>79%</b>	<b>81%</b>
<b>Taux de placements directs</b>	<b>18%</b>	<b>7%</b>	<b>6%</b>	<b>8%</b>	<b>7%</b>	<b>24%</b>	<b>11%</b>	<b>8%</b>	
Total	<b>Nombre total de mesures (domicile + placement)</b>	<b>1301</b>	<b>1343</b>	<b>1438</b>	<b>2157</b>	<b>2323</b>	<b>1613</b>	<b>1775</b>	<b>342 448</b>
	<b>Part des mesures d'accompagnement à domicile</b>	<b>62%</b>	<b>57%</b>	<b>50%</b>	<b>60%</b>	<b>64%</b>	<b>41%</b>	<b>55%</b>	<b>50%</b>
	<b>Part des mesures de placement</b>	<b>38%</b>	<b>43%</b>	<b>50%</b>	<b>40%</b>	<b>36%</b>	<b>59%</b>	<b>45%</b>	<b>50%</b>
	<b>Nombre de jeunes bénéficiaires d'une mesure pour 1000 jeunes de 0 à 20 ans</b>	<b>19,0</b>	<b>18,5</b>	<b>25,0</b>	<b>33,2</b>	<b>30,6</b>	<b>22,4</b>	<b>25,9</b>	<b>22,0</b>
	<b>Part de mesures judiciaires sur le total</b>	<b>76%</b>	<b>64%</b>	<b>62%</b>	<b>66%</b>	<b>66%</b>	<b>82%</b>	<b>68%</b>	<b>75%</b>

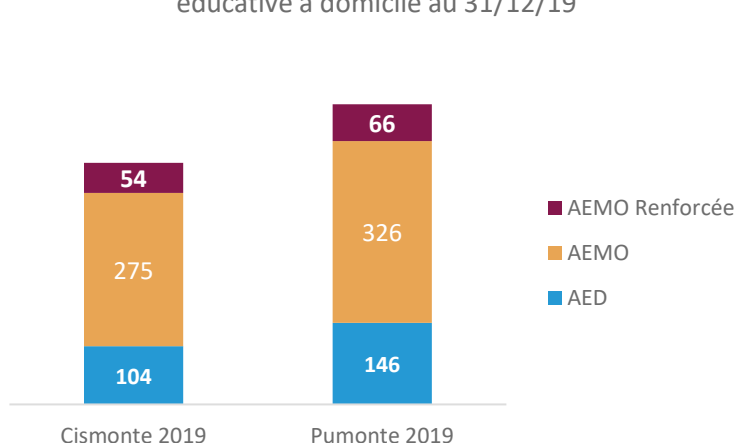
## VIII. Mesures éducatives à domicile

### Un accompagnement fortement judiciairisé et un mode de fonctionnement différent entre le Nord et le Sud (1/2)

- Points clés :

- 3 jeunes sur 4 accompagnés à domicile bénéficient d'une mesure judiciaire (et un taux plus important sur le Cismonte : 76% contre 73% sur le Pumonte)
- Un nombre de mesures à domicile pour 1000 jeunes plus fort sur le Pumonte : conséquence d'un plus faible recours au placement en raison du taux d'équipement plus faible (cf. analyse de l'offre d'accueil).
- Une organisation « à la carte » qui rend difficile une vision d'ensemble au niveau de la collectivité et qui complexifie le suivi / l'exercice / le pilotage global des mesures.
- Un savoir-faire qui ne semble pas toujours au rendez-vous, pour les AEMO renforcées (des éducateurs qui manquent parfois d'expérience et de maturité)

Nombre de mineurs bénéficiaires d'une mesure éducative à domicile au 31/12/19



	Corse 2019	Cismonte 2019	Pumonte 2019
<i>au 31/12/19</i>			
Nombre de jeunes en AED	250	104	146
Nombre de jeunes en AEMO	601	275	326
Nb de jeunes en AEMO Renforcée	120	54	66
<b>Taux de judiciairisation*</b>	<b>74%</b>	<b>76%</b>	<b>73%</b>
<b>Nombre de jeunes accompagnés à domicile pour 1000 jeunes de 0 à 20 ans</b>	<b>14,2</b>	<b>11,8</b>	<b>17,0</b>

\*Taux de jeunes en mesures AEMO/AEMO-R sur le total des jeunes bénéficiaires de mesures

\*Source : Rapport d'activité 2019 de la Direction de la Protection de l'Enfance + correctifs apportés lors des groupes de travail territoriaux.  
Note : les données diffèrent de celles consolidées dans l'enquête DREES (qui ne contient pas le détail Cismonte/Pumonte)

# IX. L'offre d'accueil familial et collectif

## Une saturation globale du dispositif d'accueil familial et collectif

### • Points clés

- Une **saturation globale du dispositif d'accueil** (106% au 31/12/20), perçue par tous les acteurs internes et externes
- Une **offre d'accueil d'urgence insuffisante et peu formalisée** (2 familles d'accueil urgentistes dans le Pumont, qui accueillent déjà 3 enfants (100% de l'agrément) ; et des établissements déjà saturés dans le Cismonte, sans conventionnement spécifique sur l'accueil d'urgence)
- Un objectif clé pointé dans le Prughjettu d'Azzione Suciatale 2018-2021 de la Collectivité : « *apporter des éléments de solution à la saturation des structures hébergeant des mineurs sous la responsabilité de l'ASE* », notamment par le recrutement de familles d'accueil, la création de 15 places en foyer d'hébergement et l'implantation de deux nouvelles structures dans l'extrême sud et le pays ajaccien

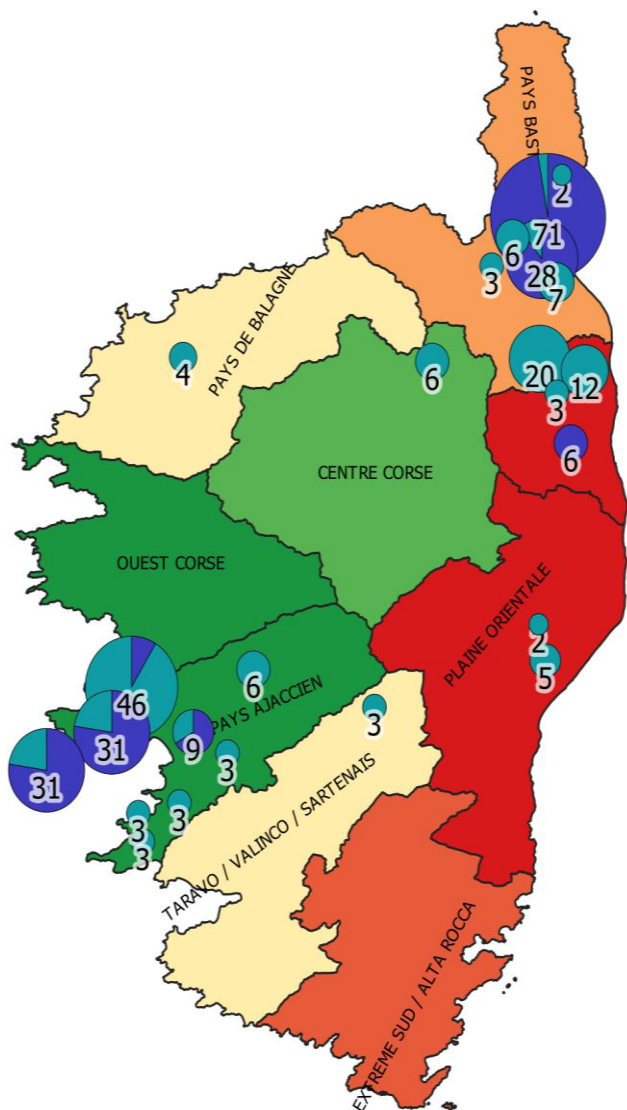
### Analyse de l'offre d'accueil

		<i>au 31/12/2020 (source tableaux pilotage service accueil familial et collectif) + RA 2019 + INSEE</i>		
		<b>Corse</b>	<b>Cismonte</b>	<b>Pumont</b>
<b>Places</b>	Nombre de places en établissement	<b>128</b>	94	34
	Nombre de places en familles d'accueil (incluant les dérogations d'extension)	<b>162</b>	85	77
	<b>Nombre de places total</b>	<b>290</b>	179	111
	Taux d'équipement en établissement ASE (nombre de places pour 1000 jeunes de moins de 20 ans en 2017)	<b>4,2</b>	5,7	3,0
<b>Occupation</b>	Nombre de mineurs ou jeunes majeurs placés en établissement	<b>124</b>	87	37
	Nombre de mineurs placés en famille d'accueil	<b>182</b>	96	86
	Nb de mineurs ou jeunes majeurs accueillis hors collectivité ( <i>source RA 2019</i> )	<b>42</b>	12	30
	Part des placements en établissements	<b>36%</b>	45%	24%
	Part des placements en familles d'accueil	<b>52%</b>	49%	56%
	Part des placements hors collectivité	<b>12%</b>	6%	20%
	<b>Taux d'occupation global</b>	<b>106%</b>	<b>102%</b>	<b>111%</b>
	<i>Dont Etablissements</i>	<b>97%</b>	93%	109%
	<i>Dont Familles d'accueil</i>	<b>112%</b>	113%	112%

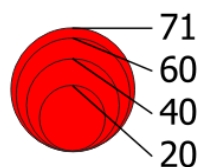


# IX. L'offre d'accueil familial et collectif

Une forte concentration des places au niveau des zones urbaines et péri-urbaines ; des territoires peu ou pas couverts : Extrême sud ; Plaine orientale ; Cortenais, Balagne



### Légende :



Nombre total de places (accueil familial / collectif) au niveau de la commune

■ Places en accueil collectif (Total 128)

■ Places en accueil familial (Total 162\*)

Rappel : indice de vulnérabilité	Part de la population	Indice agrégé
CASTAGNICCIA / MARE E MONTI	6,6%	1,13
PLAINE ORIENTALE	6,3%	1,12
EXTREME SUD / ALTA ROCCA	8,0%	1,10
PAYS BASTIAIS	29,3%	1,06
TARAVO / VALINCO / SARTENAIS	4,6%	1,02
PAYS DE BALAGNE	6,7%	1,02
CENTRE CORSE	4,9%	0,90
PAYS AJACCIEEN	31,3%	0,89
OUEST CORSE	2,3%	0,76
<b>Moyenne Corse</b>		<b>1,0</b>

\* 4 places pour lesquelles l'adresse n'était pas disponible dans les données

# IX. L'offre d'accueil familial et collectif

## Un dispositif de pilotage de l'offre à structurer pour en optimiser l'utilisation

- Un **déficit budgétaire chronique**, qui a été comblé par l'occupation des places par les MNA...
- ... posant la question de l'**utilisation optimale** du dispositif d'accueil
  - Des places qui **manquent** (en particulier pour les enfants de moins de 12 ans)
  - Des **fratries** pas faciles à placer
  - Un **prix de journée** important, qui ne se justifie pas toujours pour les MNA (autonomie importante)
  - Un **manque de places d'accueil d'urgence** qui génère un « décalage » dans l'utilisation du dispositif
  - **Pas de modalités adaptées** (accueil séquentiel, placement à domicile...)
- Des **profils** d'enfants qui se **complexifient**, et qui ne trouvent pas de réponses adaptées (pas d'étayage possible en pédopsychiatrie du fait de la faiblesse des moyens)
  - 2 enfants accueillis en Belgique dans des structures spécialisées absentes du territoire
- Des **parcours qui durent**, qui ne sont pas toujours réinterrogés dans leur pertinence...
- ... mais des **alternatives** qui manquent : médico-social ; psy
- Des **auto-restrictions à la contractualisation** de placements dues au fait que les places seraient priorisées pour les placements judiciaires

# IX. L'offre d'accueil familial et collectif

## Une place sur trois du dispositif d'accueil est occupée par un MNA ; des structures spécialisées ont été ouvertes

- Au global, 32% des places du dispositif d'accueil sont occupées par des MNA au 31/12/20
- Trois structures sont spécialisées dans l'accueil des MNA sur le territoire : ADUNITI et le LVA « A Rondina » en Cismonte, le LVA « Olmarelli » en Pumonte.
- Hors structures spécialisées MNA et FJT, 19% des places d'accueil sont occupées par des MNA. L'hébergement collectif est aujourd'hui privilégié avec 38% des places d'accueil collectif occupées par des MNA.
- Au 31/01/21, 29 MNA pris en charge par la Collectivité sont hébergés sur le continent.

<i>au 31/12/20 (source tableaux pilotage service accueil familial et collectif)</i>	Corse	Cismonte	Pumonte
Nombre de MNA hébergés en structure	79	50	29
<i>dont hébergement spécialisé MNA + FJT</i>	46	28	18
<i>dont hébergement collectif généraliste</i>	33	22	11
Nombre de MNA hébergés en famille d'accueil	15	3	12
Part des places d'accueil collectif occupées par des MNA	62%	53%	85%
<b>Part des places d'accueil collectif occupées par des MNA : hors structures spécialisées MNA/FJT</b>	<b>38%</b>	<b>35%</b>	<b>61%</b>
Part des places d'accueil familial occupées par des MNA	9%	4%	16%
Part des places occupées par des MNA sur l'ensemble de l'accueil	32%	30%	37%
<b>Part des places occupées par des MNA sur l'ensemble de l'accueil hors structures spécialisées MNA/FJT</b>	<b>19%</b>	<b>18%</b>	<b>21%</b>

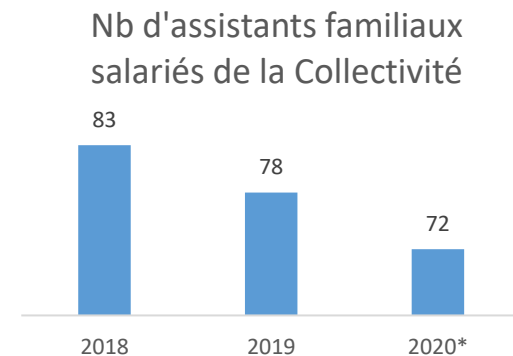
# IX. L'accueil familial

## Un service saturé, en tension du fait de la baisse du nombre d'assistants familiaux et des départs à la retraite à venir

- **Points clés**
  - Un nombre d'assistants familiaux en baisse constante (-6% à -8% par an entre 2018 et 2020)
  - Un service saturé sur l'ensemble du territoire : **112% d'occupation** hors dérogations temporaires, avec une tension plus élevée encore sur le Pumonte en raison des prochains départs en retraite et cessation d'activité
  - Une pyramide des âges qui pose un risque pour les 5 années à venir

Evolution 2018-2020*			
au 31/12 (source RA 2018-2019 / tableaux pilotage service accueil familial et collectif)	2018	2019	2020*
Nb d'assistants familiaux salariés de la Collectivité	83	78	72
Nb de places agréées chez des assistants familiaux salariés de la Collectivité (hors dérogations temporaires)	169	169	162
Nb de mineurs placés en famille d'accueil	176	172	182
Nombre moyen d'enfants par assistant familial	2,1	2,2	2,5
<b>Taux d'occupation théorique hors dérogations temporaires</b>	<b>104%</b>	<b>102%</b>	<b>112%</b>

Le nb de places agréées n'inclut pas les extensions d'agrément



Focus sur 2020			
au 31/12/2020 (source tableaux pilotage service accueil familial et collectif)	Corse 2020	Cismonte 2020	Pumonte 2020
Nb d'assistants familiaux salariés de la Collectivité	72	36	36
Nb de places agréées chez des assistants familiaux salariés de la Collectivité ( <b>hors arrêt maladie de longue durée</b> )	162	85	77
Nombre de dérogations temporaires (places)	32	20	12
Nb de mineurs placés en famille d'accueil	182	96	86
Nombre moyen d'enfants par assistant familial	2,5	2,7	2,4
<b>Taux d'occupation (hors dérogations)</b>	<b>112%</b>	<b>113%</b>	<b>112%</b>
<b>Taux d'occupation (avec dérogations temporaires)</b>	<b>94%</b>	<b>91%</b>	<b>97%</b>

Pumonte : 4 assfam en arrêt maladie de longue durée (10 places non comptées)

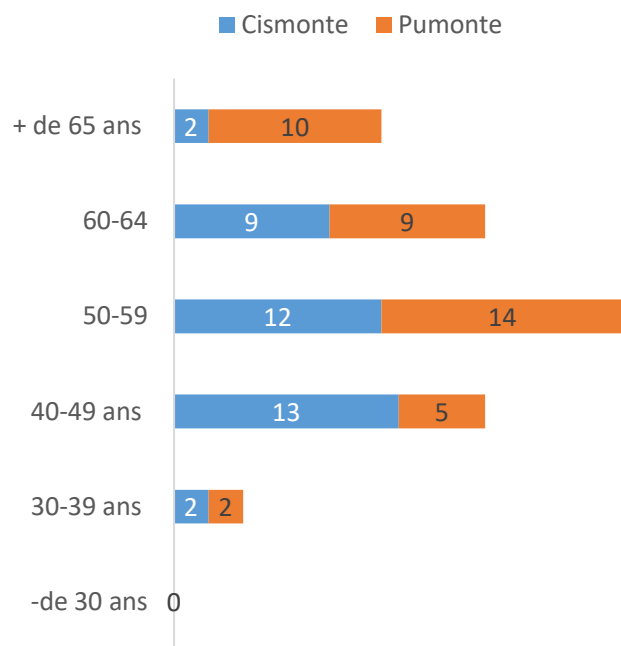
12 assfam ayant fait valoir leur droit de retraite ou en cessation d'activité (ne pouvant accueillir de nouveaux enfants) = 28 places hors dérogations

Moyenne française (ONPE 2018) : 1,8 enfants/assfam

## IX. L'accueil familial

On peut estimer à environ 30% la part des assistants familiaux qui auront dépassé l'âge légal de la retraite en 2025

Pyramide des âges des assistants familiaux au 31/12/2019



- **Points clés**

- **38% des assistants familiaux ont plus de 59 ans.** La situation est plus préoccupante en Pumonté, où **près d'un assistant familial sur deux (48%) a plus de 59 ans.**
- On peut estimer à environ **30%** la part des assistants familiaux qui auront **dépassé l'âge légal de la retraite en 2025** (*67 ans dans le public, 70 ans dans le privé*), soit au moins 47 places en moins)
- Un risque d'usure professionnelle des assfam et de tension sur le dispositif d'accueil **accrus par la saturation des établissements** (pas de relais)
  - ✓ Incidence sur **l'attractivité** du métier dans un territoire où le bouche-à-oreille fonctionne bien...
- **Des assfam qui se disent peu associés** à la réflexion éducative sur les projets des enfants
- Le ressenti de professionnels de l'ASE que les **modalités d'octroi de l'agrément** sont trop **sévères** (plus axées sur les conditions matérielles que les aptitudes professionnelles)
- Un objectif pointé dans le Prughjettu d'Azzione Sociale 2018-2021 de la Collectivité : « *Encourager les demandes d'agréments de familles d'accueil par la publicité et la communication* »

### Pistes de travail dans le cadre du schéma :

- Développer l'offre d'accueil familial associatif

# IX. L'accueil collectif

## Un dispositif d'accueil en établissement saturé et à la couverture très inégale sur le territoire

### Points clés

- Un dispositif d'accueil en établissement déséquilibré avec **3 places sur 4 en Cismonte** (pour 54% des jeunes de moins de 20 ans sur le **Cismonte**) et qui existe uniquement à Ajaccio et Bastia. Un LVA est toutefois en ouverture à Moriani.
- Un dispositif d'accueil en établissement **saturé en Pumonte (109%)** et **proche de la saturation sur l'ensemble du territoire (97%)**
- Peu de structures spécialisées (sur l'accueil d'urgence, sur l'accueil d'enfants à troubles dys-, ...)
- Un objectif fixé dans le Projet d'action sociale de créer 15 nouvelles places en foyer d'hébergement entre 2019 et 2020
- Un foyer maternel sur le Cismonte (couplé à un CHRS) qui accueille également des femmes enceintes avec enfants de moins de 3 ans dans la fratrie (mais dont la gestion est indépendante du service de l'accueil familial et collectif)

### Les chiffres

<i>Places et occupation au 31/12/20 (source : tableaux accueil familial et collectif)</i>		Spécificités	Places d'accueil collectif de mineurs ou jeunes majeurs	Occupation au 31/12/2020	Taux d'occupation
<b>Cismonte</b>	Le Bélvédère - MECS		32	<b>31</b>	<b>97%</b>
	Bélvédère - Appart extérieur		6	<b>3</b>	<b>50%</b>
	A Scalinata	25 places art 375 CC et ord. 45	25	<b>22</b>	<b>88%</b>
	Ciucciarella (pouponnière)*	0-6 ans	6	<b>10</b>	<b>167%</b>
	Dispositif ADUNITI (MNA)	MNA	25	21	84%
	LVA A rondina	MNA	7	7	100%
<b>Pumonte</b>	Foyer La Falep		12	<b>13</b>	<b>108%</b>
	LVA Olmarelli	4 MNA (+ 4 PJJ)	4	<b>7</b>	<b>175%</b>
	LVA Casa di Ricci	Spécifique pb. psy	6	<b>7</b>	<b>117%</b>
	Foyer Jeunes Travailleurs		12	<b>10</b>	<b>83%</b>
<b>Total Cismonte</b>			94	87	<b>93%</b>
<b>Total Pumonte</b>			34	38	<b>112%</b>
<b>Total Corse</b>			<b>128</b>	<b>132</b>	<b>98%</b>
*hors accueil de jour				16	
Autres départements					

### Pistes de travail dans le cadre du schéma :

- Renforcer l'offre sur le Pumonte
- Renforcer l'offre en accueil d'urgence

- Créer des places spécialisées pour profils difficiles (Cismonte)
- Renforcer l'offre d'accueils spécifiques pour les MNA (prise en charge, tarif aménagé...)

## XIII. Publics spécifiques

### Enfants porteurs de handicaps et présentant des troubles du comportement

- Une offre **très faible sur le territoire** en *accompagnement psychiatrique* des enfants et en *accueil de jour*
- Les **objectifs fixés dans la convention A. Taquet** :
  - Développer l'offre d'accueil d'enfants porteurs de handicap en EAJE ou assistants maternels
  - Garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap
- Les orientations prises dans le **Projet d'Action sociale 2018-2022** :
  - Favoriser le dépistage précoce au sein des services de la PMI et accompagner avec la MDPH la création d'un centre de dépistage dans le Pumontu (à l'instar de ce qui existe déjà en Cismonte)
  - « *Prendre en compte les problématiques de santé mentale et troubles du comportement chez les enfants* » au travers de la formation des travailleurs sociaux et des assistants familiaux et de l'offre de structures d'hébergement spécialisées et d'accueil de jour
  - « *Développer le dispositif de diagnostic des troubles DYS sur l'ensemble du territoire* »
- Des **passerelles à renforcer** pour travailler de manière pluridisciplinaire autour des situations de handicap
  - Exemple : structures à double tarification avec l'ARS



# LA GOUVERNANCE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE



# I. Les instances partenariales existantes

---

- Un écosystème de partenaires sur un « petit » territoire, qui se connaissent bien
- Un **manque d'instances de concertation** pointé par l'ensemble des partenaires : peu de réunion régulière sur la protection de l'enfance en l'absence d'un observatoire
- Des réunions partenariales qui ont lieu dans le cadre des stratégies nationales (PLPP, stratégie A Taquet)
- Un **observatoire** de la protection de l'enfance en Corse qui vient d'être constitué, mais n'est pas encore opérationnel (objectif clé du projet d'action sociale 2018-2021 et de la stratégie Taquet)
- **Un enjeu clé pour l'observatoire** : la montée en compétence sur la capture et la mise à disposition de données de pilotage fiables, mesurées de manière homogène entre les territoires (Accueil : places disponibles et occupation / Maintien à domicile : files d'attente, délai de mise en œuvre des mesures)

## II. Les conventions et partenariats

- Un pilotage partenarial de la politique de protection de l'enfance qui **manque de documents de cadrage**
- Un **partenariat** souvent activé au service des dossiers et des situations, mais **peu formalisé**
- Des **rencontres régulières** entre les juges, la PJJ et la Direction de la protection de l'enfance (conférence annuelle)
- Une bonne collaboration entre services maintien à domicile et PJJ
- Un **protocole CRIP** qui semble satisfaisant à harmoniser entre les deux ex-départements
- Une bonne collaboration entre les services sociaux en faveur des élèves et la CRIP sur croiser les points de vue sur les IP transmises par la justice ou le SNATED
- Un travail spécifique à mener sur le lien avec l'Education Nationale : connaissance des missions réciproques et du rôle des différents acteurs, modalités d'articulation, lien de confiance
- **Des liens à renforcer** avec les hôpitaux, la médecine de ville, la Police et la Gendarmerie Nationale
- Des échanges réguliers entre les équipes du maintien à domicile et la pédopsychiatrie, qui ne font pas l'objet d'une convention
- **Des besoins d'amélioration de l'articulation / de la transversalité**
  - Des locaux communs (ASE – PMI – Action sociale) qui offrent un potentiel commun à condition d'établir des méthodes de management et du pilotage commun
  - (PMI) certaines familles pouvant être vulnérables qui ne sont pas repérées lorsqu'elles sont suivies en libéral

### Pistes de travail dans le cadre du schéma :

- Recenser l'ensemble des acteurs qui participent et concourent à la protection de l'enfance dans le domaine de la prévention et de la protection.
- Modalités d'association des partenaires de terrain aux réunions de synthèse des mesures éducatives
- Mutualiser avec certains partenaires (CAF, EN, PJJ...) les aides, subventions, dotations aux associations et prestataires communs.



# III. Sécurisation du parcours de l'enfant

## 13 ans après la loi... quid du Projet Pour l'Enfant ?

- Une trame amorcée, suivie de tentatives de mise en place, mais **qui n'ont pas entraîné une mise en œuvre globale.**
- Un travail qui nécessite d'être élaboré de manière **harmonisée entre les territoires** et **concertée avec les partenaires** afin de mener une réflexion sur l'articulation entre acteurs (par exemple : tuilage en fin de mesure d'AEMO vers un placement – ou l'inverse- ; tuilage entre services de l'ASE et action sociale de proximité ; coordination partenariale sur les situations d'enfants à problèmes de santé physique ou mentale..
- Depuis la loi de 2016, l'enfant doit désormais être « associé » à l'établissement du PPE, « selon des modalités adaptées à son âge et à sa maturité ». Toutes les dimensions - personnelle, psychologique, sociale, affective et pas seulement médicale – doivent être prises en considération pour élaborer ce projet. Le président de la collectivité est garant de sa mise en œuvre : il informe le juge de ce PPE. Ce projet peut être révisé régulièrement
- Concernant les **sorties de l'ASE**, les protocoles de gouvernance prévus par la loi de 2016 sur la politique de prévention et l'autonomie des jeunes ne sont pas encore mis en œuvre.
- Le Projet d'Action Sociale pointe l'ambition de **mettre en place le Projet pour l'Enfant** et la mise en place d'une prise en charge coordonnée des jeunes majeurs sortant de la protection de l'enfance sur le Territoire de la Collectivité de Corse
  - Projet de protocole afin de coordonner les acteurs et de préparer la sortie des jeunes de la PE
  - D'après le point d'étape de l'exécution de la convention (6 mai 2020), une consultation a été lancée fin 2019 pour formaliser le protocole et un plan d'actions. La version finale du protocole était prévue pour Octobre 2020

### Pistes de travail dans le cadre du schéma :

- Formation des acteurs au PPE et sa mise en œuvre

# Les grandes orientations pour la phase 2

1. **Stabilisation des effectifs** de façon à assurer l'ensemble des missions
2. **Meilleure articulation des actions de prévention** et d'aide à la parentalité avec la protection de l'enfance
3. Renforcement des **capacités d'accueil de la petite enfance** (et facilitation d'accès ; articulations) : lien avec le STSF
4. Mise en cohérence et diversification de la prévention à destination des familles (PMI, TISF, Prévention spécialisée...)
5. Harmonisation et **amélioration de la qualité de traitement et du circuit de l'IP**
6. **Harmonisation des pratiques et des protocoles** d'intervention entre les territoires (ex : mesures à domicile)
7. **Renforcement de l'offre et équilibrage** de l'offre sur le territoire
  1. PMI : renforcement de l'offre en Cismonte
  2. Offre d'accueil familial : innovation pour enrayer la chute des effectifs
  3. Offre établissements : augmentation de la capacité d'accueil, développement de l'offre d'accueil sur le Pumont et spécialisation de la prise en charge d'enfants porteur de handicaps
  4. Milieu Ouvert : Renforcement de l'accompagnement administratif et diversification des mesures (ex placement à domicile)
8. Mise en œuvre opérationnelle du **Projet pour l'Enfant**
9. Meilleure identification et articulation autour des **situations de handicap** ou de troubles comportementaux
10. Structuration et **montée en charge du pilotage** et de l'animation partenariale (observatoire, instances partenariales, qualité du reporting & outils de cadrage des missions et de suivi de l'activité, évaluation)
11. **Structuration du plan de contrôle des établissements et services**
12. **Image et communication** pour l'attractivité des métiers et le recrutement

# Groupes de travail de la phase 2

## Planning pour la semaine sur site du 29/03

	Mardi 30/03		Mercredi 31/03		Jeudi 1/04		Vendredi 2/04	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
<b>Activité</b>	Copil de présentation du Diagnostic à la journée de lancement de l'Observatoire	Aucune activité (Lancement de l'Observatoire)	GT2 : Renforcement et équilibrage de l'offre sur le territoire <u>Atelier 1</u> PMI & Milieu Ouvert	GT2 : Renforcement et équilibrage de l'offre sur le territoire <u>Atelier 2</u> Accueil familial et établissements	Aucune activité (Copil STSF)	GT1 : Mise en cohérence & articulation des interventions de prévention, d'aide à la parentalité et de protection de l'enfance	GT4 : Meilleure identification et articulation entre acteurs autour des situations de handicap ou de troubles comportementaux	Aucune activité (retour)
						GT3 : Modalités de coopération entre la Collectivité et les opérateurs	GT5 : Structuration du pilotage et de l'animation partenariale	
<b>Localisation</b>	Bastia		Ajaccio + Bastia (téléprésence/v isio)	Ajaccio + Bastia (téléprésence/v isio)		Ajaccio + Bastia (téléprésence/v isio) 2 ateliers en parallèle	Ajaccio + Bastia (téléprésence/v isio) 2 ateliers en parallèle	
<b>Présence de l'équipe Néorizons</b>	Bastia		Bastia & Ajaccio	Bastia & Ajaccio		Ajaccio	Ajaccio	

# NEORIZONS

Conjuguer les intelligences, décupler les possibles.

Votre contact :

Romain MANEVEAU

06 32 85 61 39

[r.maneveau@neorizons.fr](mailto:r.maneveau@neorizons.fr)

